

Transfert de la Sun Life Aucun effet sur les succursales

GRANBY (par Ginette LAURIN) — Le transfert, de Montréal à Toronto, du siège social de la compagnie d'assurance-vie Sun Life of Canada n'affectera aucunement, semble-t-il, les différentes succursales qu'on retrouve à travers le Québec.

C'est du moins l'opinion de M. Philippe Bouchard, gérant de la succursale de Granby, qui signale que la compagnie est actuellement à mettre sur pied une organisation québécoise afin de maintenir à Montréal une gestion efficace des contrats du Québec.

Pour M. Bouchard, les succursales continueront d'oeuvrer comme avant dans leur milieu respectif. En fait, la décision du conseil d'administration de la Sun Life de transférer la direction générale à Toronto ne touche pas du tout les établissements financiers dépendants, ni le personnel qu'on évalue à environ 800 membres.

A Granby, la succursale Sun Life compte 15 travailleurs dont 12 agents et trois secrétaires. "Ce sont tous des francophones", a laissé entendre M. Bouchard.

Quant au nombre d'assurés avec la compagnie Sun Life, le gérant a dit ne pas savoir exactement combien de personnes de Granby et la région détenaient des polices d'assurance-vie. "Plusieurs milliers", s'est-il contenté de répondre.

De source officieuse, mais généralement bien informée, la Voix de l'Est a appris que la Sun Life, succursale de Granby, dénombre pas moins de 6,000 personnes garanties par un contrat d'assurance. Ce nombre pourrait même être plus élevé.

Questionné, d'autre part, sur la réplique du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui invite tous les Québécois à réagir avec dignité à cette décision en retirant à la compagnie toutes les polices d'assurance-vie qu'ils pourraient détenir (imitant en cela l'exemple du gouvernement), M. Philippe Bouchard a affirmé que ce dernier s'est mis les pieds dans les plats.

S'expliquant davantage, le gérant de la succursale de Granby a dit qu'il existe au sein de l'Association canadienne des assureurs-vie une clause de remplacement, clause à laquelle sont liés tous les assureurs-vie. Puis, il parle de procédures à suivre...

Ne semblant pas vouloir discourir plus longtemps sur le sujet, M. Bouchard avoua que la succursale de Granby ainsi que toutes les succursales du Québec émettront un communiqué de presse là-dessus, la semaine prochaine.

Lévesque n'a qu'à être plus permissif...

TORONTO (PC) — Il n'en dépend que du premier ministre René Lévesque, selon M. James Sinclair, pour arrêter l'exode des compagnies du Québec.

"Tout ce qu'il a à faire pour arrêter cette hémorragie, a affirmé ce membre du conseil d'administration de Sun Life, est d'annoncer que les sièges sociaux des sociétés multinationales peuvent fonctionner en anglais et que les familles des cadres peuvent envoyer leurs enfants aux écoles anglaises ou françaises."

Dans une interview, le beau-père du premier ministre Trudeau a prédit que "M. Lévesque allait perdre la prochaine élection à cause de cela" et que "rien n'allait faire revenir ces compagnies".

Ministre libéral à Ottawa au cours des années 50, M. Sinclair a précisé qu'il n'avait pas discuté du déménagement du siège social de Sun Life de Montréal à Toronto avec son gendre.

Demeurant à North Vancouver, M. Sinclair a annoncé que des raisons de santé l'obligeaient, d'un autre côté, à démissionner de la plupart des conseils d'administration où il siégeait, dont celui de Sun Life.

Un autre membre du conseil de Sun Life, M. J. Peter Gordon, a révélé que la compagnie avait soumis une proposition au gouvernement québécois sur la question linguistique, il y a environ neuf mois, mais qu'elle n'avait pas reçu de réponse.

"Nous avons interprété cela comme un signe qu'il n'y aurait aucune concession", a expliqué le président du conseil de Steel Co. of Canada, qui demeure à Mississauga.

Pour M. G. Arnold Hart, autre membre du conseil de Sun Life, de Montréal, il était inévitable qu'une grande compagnie financière quitte le Québec.

"Il fallait que quelqu'un montre qu'il est impossible de fonctionner dans les conditions fixées par le gouvernement."

M. John Tory, de Toronto, qui fait lui aussi partie du conseil de Sun Life, s'est dit surpris de la réaction de certaines gens devant le départ de la compagnie de Montréal.

"Je n'aurais pas cru que l'unité nationale soit impliquée dans ce qui a été essentiellement une décision d'affaires."

M. Louis Hébert, enfin, de Montréal, qui est membre du conseil de Sun Life, a dit que la loi linguistique du Québec avait placé la compagnie dans une situation impossible.

Pas de hausse de la taxe foncière à Bromont en '78

par Jacqueline de BRUYCKER

BROMONT (JdB) — Le conseil municipal de Bromont a rempli l'engagement qu'il avait lui-même contracté vis-à-vis de l'ensemble de la population, en ne haussant pas le taux de la taxe foncière qui demeurera en 1978 à \$2.97 du cent dollars d'évaluation.

Cependant, il est important de noter que la répartition de ce \$2.97 s'effectue d'une façon différente de l'an dernier, en effet, la taxe générale est passée de \$1.40 à \$0.97 du cent dollars d'évaluation, alors que la taxe générale spéciale a grimpé de \$1.57 à \$2.00 du cent dollars d'évaluation. Il ne s'agit pas d'un simple calcul comptable comme on serait porté à le croire à première vue, car comme nous l'expliquait le maire Robert Leboeuf, il s'agit de sensibiliser davantage la population aux efforts qui ont été faits par le conseil pour comprimer les dépenses d'opérations, ce qui se traduit par la diminution du taux de la taxe foncière générale. Par contre, le \$2 attribuable à la taxe générale spéciale, qui sert à alimenter le vorace service de la dette échappe à toute action coercitive de la part des membres du conseil municipal. Il n'est que la résultante mathématique d'un état de faits.

La taxation industrielle demeure, quant à elle, inchangée, soit au taux de \$1.53 du cent dollars d'évaluation. La taxe d'eau reste, elle aussi stationnaire à \$100 par logement.

Enfin, les Bromontois subiront une très légère augmentation de taxes puisque le service de cueillette des vidanges passera, par logement, de \$30 à \$32, soit une augmentation de \$2.

Au chapitre de la taxation, le conseil municipal de Bromont a donc opté pour les champs traditionnels, laissant pour le moment, toute idée de taxer les lots vacants comme celle de percevoir un droit sur les plaques automobiles d'immatriculation, sur les transferts de propriétés. On a également évité de regarder du côté des maisons mobiles, afin de maintenir Bromont en position concurrentielle, à cet égard, du moins.

Le maintien des taxes générales à \$2.97 du cent dollars d'évaluation était le seul objectif que pouvait se fixer le conseil municipal dans les circonstances actuelles. Et cela, la population l'a très bien compris.

Autres informations en page 2.

La Voix de l'Est

VOL. 42 — NO 176

GRANBY, JEUDI 12 JANVIER 1978

Livraison à domicile \$1.40 par semaine
Du lundi au vendredi 25 cents
Samedi 40 cents

La CMQ prend position

Saint-Joachim devra réengager M. D. Marois

Par Fernand BELANGER

SAINT-JOACHIM — La municipalité de Saint-Joachim devra procéder au réengagement de son ex-secrétaire-trésorier, M. Donat Marois, destitué par le conseil municipal le 7 juin 1977.

C'est en effet la décision qui vient d'être rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'appel logé par M. Marois, appel dont l'audition a eu lieu en août et en octobre au Palais de justice de Granby.

Les commissaires Pierre Bolduc et Jean Paquet, dans une décision rendue le 29 décembre, sont d'avis que rien dans la preuve présentée par la municipalité ne porte atteinte à l'honnêteté et à la conduite de M. Marois.

De plus, les commissaires mentionnent également "qu'aucune preuve de malversation ou de détournement de fonds n'a été produite". De plus, ils soulignent que le conseil municipal aurait pu trouver une manière plus délicate de se séparer d'un fonctionnaire qui a déjà derrière lui 38 années consécutives de loyaux services envers sa corporation municipale.

Face aux éléments susmentionnés, les commissaires estiment que la municipalité de Saint-Joachim n'a pas apporté contre M. Marois aucun grief comportant le sérieux et la gravité que la Commission est en droit d'exiger pour supporter une résolution de destitution.

Les commissaires ordonnent donc à la municipalité de réengager M. Marois et ce, tout en lui versant les sommes dues à partir du 7 juin 1977. En outre, la municipalité devra verser à M. Marois une somme de \$800 pour l'indemniser des dépenses qu'il a encourues pour son appel.

Lacunes

Cependant, même si la CMQ confirme le bien-fondé de l'appel logé par M. Marois, les commissaires notent deux lacunes dans la façon dont celui-ci procède à la tenue des livres.

Ils soulignent que M. Marois devra modifier sa tenue des livres de la corporation afin de rencontrer les exigences du nouveau vérificateur de la municipalité; celui-ci devra toutefois prendre la peine et le temps de bien expliquer ses exigences.

En outre, les commissaires mentionnent que M. Marois devra comprendre que sa situation financière quelque peu privilégiée ne lui permet pas la commission de certaines irrégularités; ce dernier devra donc, comme il est exigé de tout autre secrétaire-trésorier, tenir en tout temps les argents de la corporation complètement séparés de ses propres argents et en relation continue avec ses entrées aux livres.

Reproches

Rappelons que les membres du conseil municipal avaient formulé divers reproches à l'endroit de M. Marois lors des auditions de la CMQ.

Ces plaintes touchaient notamment la non-remise par M. Marois de la liste des taxes non-payées à la fin de 1976, le fait ne pas avoir déposé tout les argents qu'il percevait des taxes, la non-signature du rôle d'évaluation et le fait d'avoir "arrangé" dans les livres des montants dépenses sans autorisation.

Mentionnons que la municipalité était représentée dans ce dossier par Me Louis Grignon et M. Marois par Me Claude Léveillé.

Pour sa part, M. Rosaire Roy, maire de Saint-Joachim, d'indiquer qu'il préférerait n'émettre aucun commentaire pour le moment en alléguant qu'il n'avait pas pris connaissance de la décision de la CMQ.

Selon le président de GM

L'apathie pourrait retarder la reprise économique au pays

MONTREAL (PC) — L'apathie pourrait retarder la reprise économique, a déclaré mercredi M. Donald McPherson, président de General Motors of Canada Ltd.

"Les gens regardent le taux d'inflation et celui du chômage, qui dépasse huit pour cent, et se dépriment", dit-il dans une interview qu'il donnait à l'occasion de l'avant-première du Salon international de l'auto, qui commence jeudi et durera 11 jours.

"Quant à moi, dit-il, je songe plutôt au nombre de personnes qui travaillent et à qui je puis vendre une voiture. Il y a au Canada, cette année, un quart de million de travailleurs de plus que l'an dernier. Ce sont là les chiffres qui comptent".

Si l'industrie de l'automobile souffre de l'apathie des gens, cela ne paraissait pas mercredi alors que les travailleurs se mélaient aux reporters tout en mettant en place les quelque 300 véhicules en montre à la Place Bonaventure provenant de 40 exposants de 10 pays.

Compactes

Chrysler Canada Ltd. présente deux nouvelles compactes, la Dodge Omni et la Plymouth Horizon, qui seront en vente le 16 janvier à Toronto, Hamilton, Montréal et Vancouver.

Ces voitures, déjà dévoilées aux États-Unis, seront en vente plus tard dans les autres centres canadiens. Elles se détailleront de \$4,300 à \$4,400 et Chrysler compte en vendre de 15,000 à 18,000 durant l'année.

Bien que ces voitures soient qualifiées de compactes, elles

sont plus grosses que leurs principales rivales, la Volkswagen Rabbitt et la Chevette de GM.

Chrysler a construit trois millions de voitures de ce genre en Europe avant d'en lancer une conception américaine.

M. McPherson s'attend à des affaires d'or en 1978 par comparaison avec 1976 quand l'industrie a vendu pour la première fois plus d'un million de voitures.

M. J. Closs, vice-président au marketing chez Chrysler, dit qu'en dépit d'une mevente en ces derniers 50 jours, 1978 devrait être une bonne année.

"Nous sommes un peu dans l'incertitude en ce moment, dit-il, nous connaissons mal notre direction, mais je pense que les choses vont s'arranger."

M. William Pickett, président d'American Motors Canada Ltd., est moins optimiste: il pense que l'année 1978 sera bonne mais doute que les ventes de voitures atteignent le million.

"Nous avons eu des ventes-record deux années de suite, dit-il; nous ne pouvons réussir un circuit à tout coup".

Véhicule lunaire

M. Charles Duke, l'un des astronautes, assistera à l'ouverture officielle du salon à midi. Un autre nouveau venu, le ARO roumain, présenté en sept modèles dont des fourgons d'une tonne.

Le Vicomte Classic Coach fera ses débuts en Amérique du Nord en présentant une nouvelle voiture canadienne de luxe, la Renaissance, aux roues larges et à la carrosserie d'acier faite à la main, fabriquée au Québec.

La compagnie s'attend à en vendre une cinquantaine pour

commencer.

"Pour remplir les premières

commandes, il faudra environ

six mois", dit un porte-parole de

la compagnie.

Le prix? Environ \$50,000.



(Photo C-Line Jobin)

Chapelet d'accrochages

Les policiers de la sûreté municipale ont été passablement occupés, hier, à établir des rapports à la suite de nombreux accrochages causés par la chaussée glissante. Plusieurs automobilistes, dont celui que nous pouvons apercevoir sur la vignette, ont goûté à la "médecine" de "Dame Nature" — qui, soit dit en passant, n'était pas de leur bord...

le sourire matinal

Tu sais ma femme que je croyais si douce si calme. Eh bien, en réalité, c'était de la dynamite. Quand t'en es-tu aperçu? Lorsque je l'ai laissée tomber.

IMMEUBLES
Beaudry
REALTIES
Courtiers
42 Principale, Granby
372-4814

La météo

Montréal, Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, moins 9 à moins 11. Vendredi: nuageux et moins froid.

À LA DÉCOUVERTE
D'HORIZONS NOUVEAUX
VOYAGES
TRANSATLANTIQUES 375-1747
168 Principale, Granby — Jean Coutu

aujourd'hui:

- Mises à pied, coupures et refinancement à Bromont

Page 2

- Le promoteur aurait choisi le secteur de la J.-H. Leclerc pour un nouveau centre d'achats

Page 3

- "Qui dit vrai" aux Postes?

Page 4

- La Cour entend des témoins favorables à Cambridge House

Page 5

- Matte est convaincu que la GRC a provoqué la crise d'octobre '70

Page 6

Sport

- Les finales régionales des Jeux du Québec à Granby

Page 8

- Un billet d'André Cyr

Page 8

- Cinq joueurs du Tricolore sur l'équipe d'étoiles

Page 7

Budget équilibré de Bromont Mises à pied, coupures et refinancement

BROMONT (JDB) — L'élaboration d'un budget d'opérations équilibré pour 1978 a également exigé de la ville de Bromont, la mise à pied de cinq autres personnes, soit trois membres du service de police et deux personnes attachées au département de la voirie municipale.

Le maire Robert Leboeuf a annoncé de façon très laconique ces cinq mises à pied, tout en soulignant que Québec avait eu des suggestions nettement plus drastiques au niveau du service de police, mais que le conseil avait estimé qu'il ne pouvait réduire davantage les effectifs de ce service de protection des citoyens.

Il s'agit de la seconde réduction du personnel, effectuée en l'espace de quelques mois par la ville de Bromont. En octobre 1977, le conseil municipal avait annoncé la mise à pied de quatre personnes, soit un employé du service de la voirie, un employé affecté à l'usine de filtration, un secrétaire au département de l'administration. Ce qui porte à un total de neuf, le nombre des licenciements effectués à date par le conseil municipal.

Outre ces licenciements, le conseil municipal a dû procéder à des coupures plus ou moins importantes pour la majorité des postes budgétaires. De fait, seuls trois items échappent au couteau des conseillers, soit l'aéroport régional, les dépenses en immobilisations et évidemment, le service de la dette.

Les coupures qui ont été effectuées varient de \$5,635 à \$100,925 et ont entraîné,

par exemple, la fermeture du kiosque d'information touristique, la fermeture des terrains de jeux. Tout ce qui était "coupable" l'a été, dans l'optique d'assurer aux citoyens des services de base qu'ils sont en droit d'attendre.

Enfin, pour combler le dernier écart existant entre les revenus anticipés et les dépenses prévues, le conseil municipal a été autorisé par la Commission municipale du Québec à refinancer 50% du montant de \$339,435 visant les rachats d'obligation, ce qui représente une somme de quelque \$169,000.

Il aura donc fallu des mises à pied de personnel, des coupures de la majorité des services municipaux et le refinancement partiel des rachats d'obligations... pour que le conseil municipal de Bromont parvienne à réaliser le défi de présenter un budget équilibré qui tienne compte du contexte particulier de la ville.

M. Robert Leboeuf souligne d'ailleurs que c'est Bromont qui a balance son budget d'opérations par ses propres moyens, en concertation bien sûr avec le ministère des Affaires municipales du Québec, ce qui rend sa performance encore plus "intéressante". C'est localement que les solutions ont été mises de l'avant, même s'il est parfois difficile de considérer comme solution le licenciement d'une personne.

Peut-être qu'enfin le proverbe jouera en faveur de Bromont, "Aide-toi et le ciel t'aidera", en prenant pour acquis que le ciel, c'est Québec.

Même si les dépenses diminuent de 15.5%

Le service de la dette accapare 53% du budget

BROMONT (JDB) — C'est un budget équilibré au montant de \$2,839,000 que le conseil municipal de Bromont a adopté, mardi soir, devant une cinquantaine de citoyens, pour le moins avertis de commentaires.

Ce budget, un des premiers équilibrés à être présenté par la ville de Bromont, a également une autre caractéristique; soit d'accuser une diminution de \$17,050 ou 15.5% par rapport aux prévisions budgétaires 1977, édictées par la Commission municipale du Québec.

Mais si l'ensemble des dépenses a sensiblement diminué, cette année, par contre, le service de la dette a, quant à lui, poursuivi son escalade, passant de \$1,207,000 en 1977 à \$1,507,000 en 1978, grugeant ainsi 53% des dépenses escomptées par la ville de Bromont, alors que ce pourcentage n'était que de 36% l'an dernier.

L'administration générale accapare, en 1978, un montant total de \$313,560, soit un peu plus de 11% du budget; à ce poste budgétaire, on enregistre une diminution par rapport à l'an dernier, puisque une somme de \$337,100 avait été budgétée en 1977, d'où une baisse de \$23,540 ou 7% environ. Au chapitre de

l'administration, la masse salariale est de \$131,500, alors que les contributions versées par l'employeur s'élèvent à \$73,500.

L'aéroport régional de Bromont voit ses dépenses passer de \$96,293 qu'elles étaient en 1977, à \$100,450, soit 3.5% des prévisions budgétaires. C'est un des rares postes budgétaires qui a vu ses dépenses augmenter cette année.

La sécurité publique bénéficiera d'un montant de \$169,575 comparativement à \$205,525 en 1977. Le service de police représente la somme de \$152,370 dont \$118,000 en masse salariale; la protection contre les incendies dispose d'un montant de \$17,205. La sécurité publique représente près de 6% de l'ensemble des dépenses prévues et enregistre une baisse de 17.5% par rapport à l'an dernier.

Les Transports routiers ont à leur disposition un montant de \$257,665 soit \$49,500 pour la voirie, \$105,000 pour l'enlèvement de la neige et \$40,000 pour l'éclairage des rues. Ils représentent quelque 9% des dépenses escomptées par la ville de Bromont. L'an dernier, on re-

levait une somme de \$263,300 à ce poste budgétaire, donc là encore, diminution en 1978 de quelque \$5,635.

L'hygiène du milieu disposera de \$179,965 comparativement à \$197,000 en 1977. Ce poste représente environ 6.5% des prévisions budgétaires, il comprend la purification et le traitement de l'eau (\$67,050), les réseaux de distribution de l'eau (\$39,900), l'usine et le bassin d'épuration (\$18,625), l'enlèvement des ordures (\$32,000)...

Urbanisme et zonage a un budget de \$52,800 à comparer avec \$72,450 en 1977; sous cette étiquette, il y a l'urbanisme et zonage (\$26,300), la promotion et le développement industriels (\$12,500), etc... il accapare 1.8% des dépenses prévues pour 1978. A cet item, on pourrait mentionner la fermeture, cette année, du kiosque d'information touristique, dont l'opération a coûté 1977, \$6,950 à la ville de Bromont.

Les loisirs auront un montant de \$140,790 alors qu'en 1977, leur budget était de \$174,200. L'arène et les patinoires accaparent, à eux seuls, \$110,200, par contre la ville n'a prévu aucune dé-

pense, au budget de 1978, pour l'opération des terrains de jeux qui avait entraîné une dépense de quelque \$16,000 l'an dernier. Les loisirs représentent pas moins de 5% du budget d'opérations 1978.

Les édifices — hôtel de ville, garage municipal, casernes de pompiers, hangar de l'aéroport, aérogare, radiophare, pelouses, bureau de poste — bénéficieront d'un déboursé de \$73,350, comparativement à \$97,800 en 1977. Les ateliers demanderont un budget de \$81,750, soit une baisse vertigineuse, par rapport à l'an dernier, puisqu'une somme de \$182,675 avait été budgétée à cet effet.

Les dépenses en immobilisations s'élèveront à \$30,905, soit trois fois plus que le montant inscrit au budget de l'an dernier, mais il faut tenir compte d'un montant de \$23,095 pour des dépenses non prévues aux règlements.

Enfin, le service de la dette détiend la part du gâteau avec une somme de \$1,507,000, soit \$339,435 pour le rachat d'obligations, \$130,000 pour les intérêts sur les emprunts temporaires et

\$1,014,000 pour les intérêts aux obligations.

Au chapitre des revenus, il y a d'abord les revenus de source locale; taxes foncières générales (\$421,000), les autres taxes générales (\$870,000), taxes de répartitions locales (\$410,000), taxes d'eau (\$61,500), la taxe d'enlèvement des ordures (\$30,500) et la taxe d'affaires (\$11,000) ce qui représente un montant total de \$1,804,000.

On relève ensuite les compensations tenant lieu de taxes (\$4,500), les services rendus à d'autres municipalités (\$80,000), services rendus à des personnes (\$124,800), autres revenus de source locale (\$317,500), ce qui établit à \$2,330,800 le total des revenus de sources locales. En 1977, le total projeté était de \$2,973,950.

Ensuite viennent les transferts inconditionnels (\$174,000), les transferts conditionnels (\$334,200) dont \$138,900 pour les égouts et égouts, \$26,000 pour l'entretien des chemins d'hiver, \$119,300 pour les sports et loisirs et \$50,000 pour les programmes PAREM et PACEM dont Bromont entend se prévaloir, cette année.

Alimentation et téléromans

COWANSVILLE (JdB) — Mme Leblanc, qui assume les fonctions de diététicienne à l'Hôpital Brome-

Missisquoi-Perkins de Cowansville, sera la conférencière invitée lors de la prochaine rencontre du cercle cowansvillois de l'Afeas, qui a été fixée au jeudi 12 janvier, à 19 heures 45, au Centre de formation des Adultes, boulevard Davignon, à Cowansville.

Mme Leblanc traitera de l'alimentation à travers les âges, dressant ainsi en quelque sorte l'évolution de l'alimentation du nouveau-né à la personne du troisième âge, tout en mettant en évi-

dence ce qui convient particulièrement à chaque étape spécifique de la vie.

Dans un second volet, cette assemblée de l'Afeas portera sur les différents stéréotypes sexistes véhiculés par la télévision, et plus spécialement par les téléromans. Pendant tout un mois, des équipes de deux personnes ont eu à visionner un téléroman en particulier afin de dégager quels types de familles et de comportements étaient véhiculés par cette émission.

Au cours de la rencontre, chaque équipe rendra compte de ses observations à

fants. Le père qu'on ne voit jamais au travail, est toujours fatigué de sa journée. Enfin le bonheur réside dans le travail, les enfants et les amis. Quoi demander de plus?

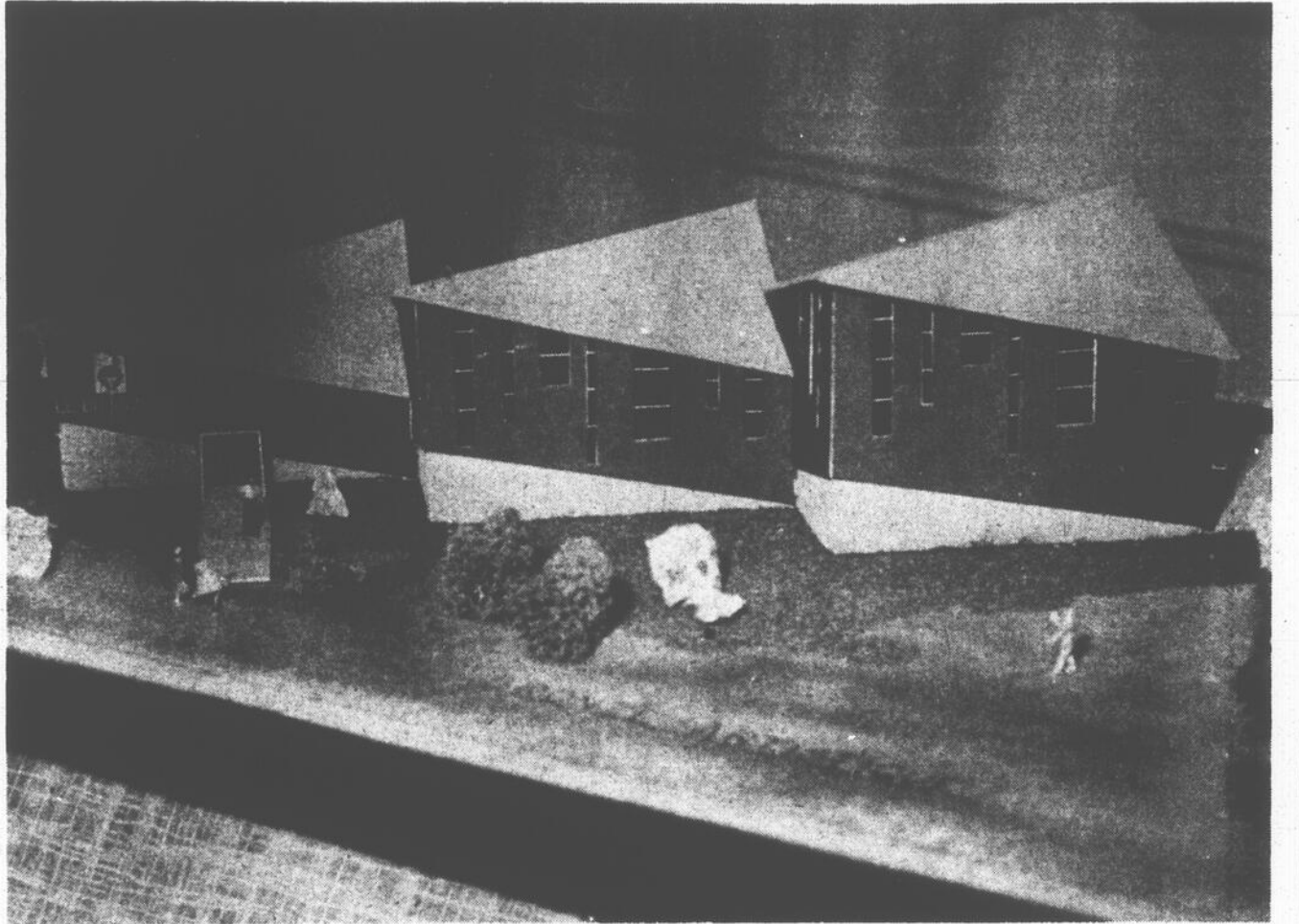
Comme on nous le démontre plus loin, les téléromans constituent un obstacle à la prise de conscience en camouflant les problèmes et conflits sociaux, en imposant de fausses solutions, en nous cantonnant dans de vieux schémas de pensée et dans un sentimentalisme stérile, en nous incitant à la passivité et à la soumission. Qui dit mieux?

ce sujet, afin de dresser un portrait global des clichés transmis par ce média omniprésent dans toutes nos vies.

Dans la revue Femme d'ici, on nous dit que "dans ce rêve à bon compte, surtout dans les téléromans, on vit des situations... rarement les nôtres. On règle en une minute des problèmes qui nous prennent des mois à résoudre. On se marie à des docteurs, on gagne à la Loto, on remet dans le droit chemin des délinquants on vit d'amour et d'eau fraîche quoi! Pas de problème! La ménagère toujours bien coiffée prépare de bons petits plats à son mari et à ses en-

Projet industriel

La maquette de l'implantation possible "Le bronze artistique" concrétise un projet en rapport avec l'environnement, la bâtisse est composée de trois modules, et peut être agrandie à souhait. Le règlement de zonage favorisant l'implantation de cette usine avait soulevé plusieurs objections de la part des citoyens, mais ces objections ne semblent pas devoir comprendre le projet, du moins, on l'espère...



Le climat politique est critique pour le "meuble"

MONTREAL (PC) — Pour les Fabricants de Meubles de la province de Québec, le facteur de plus critique pour leur industrie c'est le climat politique qu'ils considèrent dans une proportion de 68 pour cent comme "mau-

vais". Leur président, M. Guy Laflamme de South Shore Industries Limitée explique que c'est à cause de lois, comme la loi 45 et celle du salaire minimum que l'industrie du meuble est particulièrement affectée.

Un sondage a été effectué auprès des 155 entreprises de fabrication de meubles, parallèlement à celui du Conseil du Patronat du Québec, pour évaluer le climat socio-économique et politique au Québec, au 1er janvier

1978. Un total de 69 entreprises regroupant 9,575 employés a répondu au questionnaire.

Ils considèrent dans une proportion de 59 pour cent les conditions économiques actuelles dans ce secteur "mou" de l'économie comme "bonnes et passables". Ils estiment aussi à 58V POUR CENT QUE LE CLIMAT SOCIAL EST BON ET PASSABLE.

Appelés à comparer le climat général au Québec pour leur entreprise avec celui qui prévaut ailleurs au Canada, 2 pour cent des manufacturiers interrogés le considèrent meilleur, 42 pour cent le considèrent semblable et 56 pour cent comme moins bon.

Ils estiment que les problèmes les plus importants pour leur entreprise est dans l'ordre: le coût de la main d'oeuvre, la conjoncture économique, le syndicalisme en général, la productivité des travailleurs et l'inflation.

aux Vraies aubaines

850 PRINCIPALE GRANBY

ERRATA
DE L'ANNONCE PARUE NIER:

viandes de choix

BOEUF HACHÉ
Ordinaire **65¢ lb**

Salle à Manger

LA MANSARDE
Bar Salon
2025 Route 112 ST-CÉSaire

PRÉSENTE

MINIMUM
Organiste - Chanteur

du MERCREDI AU DIMANCHE (Inclus)

MINIMUM
ORGANISTE-FANTAISISTE

Coup d'oeil

Pour adultes seulement

Un kiosque d'information sera situé au rez de chaussée du Domaine du Parc à compter de ce matin, pour répondre aux questions du public, en ce qui a trait à l'organisation des services culturels à Cowansville, réalisée cette année conjointement par le Service de la récréation et des parcs de la ville de Cowansville, et les services d'Education des Adultes des Commissions scolaires

Bedford et Davignon. Le kiosque sera ouvert le jeudi 12 janvier, de 9 heures à 21 heures, le vendredi 13 janvier, de 15 heures à 21 heures et le samedi 14 janvier, de 9 heures à 17 heures.

SERVICES CULTURELS - POPULAR COURSES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Avis de conversion

Prenez avis que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, corporation dûment constituée et ayant son siège social à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, comté municipal de Shefford, a, le 14 février 1977, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en société mutuelle d'assurance incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (1974, c. 70), sous les nom et raison sociale de: SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Certifié le quatorzième jour de février mil neuf cent soixante-dix-sept.

70702-50-4-o

Le secrétaire,
Marc-Émile Dorais.

Ecole de Danse Gilberte et André Enr.

280, Ave. Houle (rue Léger) Granby

COURS DE DANSE

GILBERTE ET ANDRÉ FREDETTE

Professeurs diplômés de la F.L.D.Q. membres de I.A.C.P.D. — D.S.Q.

INSCRIPTIONS:
Dimanche le 8 janvier
Dimanche le 15 janvier
Mardi le 10 janvier
A 8 h. p.m.

COURS GRATUIT À L'INSCRIPTION
N.B. Cours de "DISCO"
Inscription fin janvier

COURS PRIVÉS
Sur rendez-vous

Permis no 390511

N'oubliez pas

EXPO ST-CÉSaire

27 au 30 AVRIL 78

Pour RESERVATIONS KIOSQUES — Marcel Beauregard 469-3108



M. Yves Pouliot:

Candidat au poste de directeur de police?

GRANBY — Peut-on entrevoir la possibilité de voir, dans le courant de l'année, l'ancien chef de police de Cowansville et actuel directeur du service de police de Drummondville, M. Yves Pouliot, succéder à M. Joseph Couture qui, on le sait, prendra sa retraite en avril?

Rencontré hier à l'hôtel de ville, alors qu'il était de passage à Granby, le principal intéressé a d'abord répondu à notre question en esquissant un sourire.

Par ailleurs, en nous faisant part de sa très grande satisfaction en tant que directeur du service de police de Drummondville, poste qu'il occupe depuis trois années, où tout le département a été réorganisé par sessions au grand complet, M. Pouliot nous a toutefois semblé prêt à affronter un nouveau défi, soit de restructurer un autre service de police. Peut-être celui de Granby?

Interrogé à savoir s'il avait été approché pour éventuellement occuper le poste qui sera laissé vacant par M. Couture, M. Pouliot a répondu par la négative.

Il n'a toutefois pas repoussé l'idée d'une telle possibilité quant au poste, tout dépendant des conditions dans lesquelles il serait appelé à travailler advenant le cas.

Au fil de la conversation, M. Pouliot nous a paru être passablement au courant du fonctionnement du Service de police de Granby.

Sans pour autant minimiser le travail effectué au cours des dernières années par M. Joseph Couture qui, a-t-il dit, a établi un système au sein du service, il a indiqué qu'il y avait lieu de procéder à une "restructuration globale et du Service de police et du Service des incendies conjointement entre l'administration municipale, l'administration policière et la Fraternité des policiers".

"Cette restructuration devra d'autre part être basée sur la bonne foi. C'est à ces conditions seulement qu'on pourra obtenir un corps policier efficace", a-t-il assuré.

Toujours selon lui, la personne qui sera appelée à diriger ce service devra être "un gars capable" ou plus précisément "un gestionnaire".

Sans mentionner s'il remplissait les critères ainsi décrits, M. Pouliot a ensuite tenu à souligner que le travail de "précurseur", "Il ne reste plus qu'à poursuivre le travail", a-t-il dit.

M. Pouliot est loin d'être un inconnu tant à Granby que dans la région. Après avoir passé onze années au sein du corps de police de Magog, il a été successivement chef de police. A son arrivée le corps était constitué de policiers pompiers.

Quelque temps plus tard, une brigade de pompiers volontaires était formée et les policiers pouvaient se concentrer sur leur travail. La direction de cette brigade était confiée à son adjoint, M. Arthur Jacques, qui incidemment devait lui succéder au poste de directeur du service de police à la suite de son départ.

Enfin, il mettait sur pied un département des enquêtes et s'assurait le bon fonctionnement du service.

Sept années plus tard, jugeant que son travail était terminé, il accepte d'embler le poste de directeur du service de police de Drummondville, service qui doit être entièrement restructuré et réorganisé.

Il relève le défi. Trois ans ont passé. C'est avec une fierté bien légitime qu'il parle du bon fonctionnement de ce service de police dont les effectifs sont composés de 49 policiers et de quatre commis.

Humanisation

Fort d'une expérience d'une expérience de 13 années à la tête de corps policiers, M. Pouliot mentionne qu'il est très important pour le chef d'un service de police de bénéficier de la compréhension et de la collaboration des autorités municipales et des policiers.

Il souligne également l'importance de réévaluer les besoins d'un corps policier selon les besoins des citoyens. Selon lui, la sur-protection du citoyen ne donne aucun effet positif.

À ce niveau-là un travail axé sur la prévention sensibilisera les citoyens à leurs propres besoins, ce qui les incitera à se protéger davantage.

D'autre part, si la police désire que ce travail donne des résultats concrets, il faut qu'elle s'implique davantage dans le milieu.

Selon M. Pouliot, le policier a trop tendance à s'isoler des citoyens. Il faudrait pourtant qu'il se considère comme un citoyen à part entière et non pas comme faisant partie d'une classe spéciale de gens. Ce faisant, il obtiendra une meilleure collaboration de ses semblables.

Le directeur Pouliot a une très haute opinion de son travail. Ainsi, dira-t-il, "Les policiers sont les gens ordinaires qui font un travail extraordinaire".

Il résume ensuite sa philosophie sur ce métier. "Il s'agit d'une fonction comme les autres fonctions, car les objectifs en sont les mêmes. Ce sont des mouvements d'incitation qui invitent les citoyens à s'impliquer pour participer au bien-être de la société".

Toutefois, il se pose de sérieuses questions sur le métier de policier et il ne cache pas son inquiétude sur ce qui se passe actuellement dans la province, à ce niveau-là, que ce soit à Montréal ou ailleurs.

Il admet volontiers que le policier doit faire face à certaines contraintes en exécutant son travail. "Mais n'a-t-il pas certaines conditions de travail que d'autres travailleurs n'ont pas?" souligne-t-il.

Enfin, M. Pouliot conclut en l'importance de l'humanisation des relations entre les citoyens faisant ressortir le policier et son patron. Selon lui, c'est là la meilleure façon de créer une bonne communication entre toutes ces personnes.

Nouveau centre d'achats

Le promoteur aurait choisi le secteur de la J. H. Leclerc

GRANBY (GT) — Pour donner suite à l'information que donnait Radio-CHEF mardi, concernant l'implantation éventuelle d'un nouveau centre d'achats à Granby, La Voix de l'Est apprend hier que si jamais ce projet se concrétise, c'est dans le secteur de la polyvalente J.M. Leclerc que le nouveau complexe commercial s'érigera.

Plus précisément, c'est sur la ferme de M. Roméo Lantagne que le promoteur, dont le nom n'a pas été révélé, envisagerait d'investir des millions. En soirée hier, M. Lantagne confirmait que des pourparlers avaient eu lieu

récentement avec l'initiateur du projet, et qu'il serait définitivement fixé à ce sujet d'ici le 30 janvier, alors que se termine une option pour l'achat de la ferme. D'ici à ce que tout soit réglé, dans un sens ou dans l'autre, il ne peut rien dire de plus, sinon que cette option est déjà en cours depuis six mois.

Rappelons que selon les informations fournies par CHEF, il s'agirait d'un projet de plus de 7 millions, comptant pas moins de 60 magasins, dont deux commerces de très grande envergure.

Toujours mardi, M. Adelson, représentant de West-

cliff Development, propriétaire des Galeries de Granby, soutenait quant à lui que l'implantation d'un nouveau centre commercial d'importance était impossible, "compte tenu, a-t-il souligné, que les conditions politiques dans la province ne sont pas bonnes. Une telle rumeur pourrait être possible des que ces conditions se seront améliorées".

On se souvient qu'il y a un peu plus d'un an, Westcliff Development avait envisagé un projet d'agrandissement aux Galeries de Granby.

Quant à la rumeur relative à la construction de quelque 160 à 175 nouveaux logis dans notre ville, la chose semble moins sûre. Pour M. Marcel Croteau, un des gros entrepreneurs de la région, et président de l'Association des entrepreneurs en construction, un tel projet ne serait pas viable. "Avec le taux actuel d'occupation des logements à Granby, explique-t-il, aucun investisseur sérieux ne se risquerait dans un tel programme". AuA moins que la construction d'un nouveau centre d'achats ne vienne changer tout le tableau.

Verreault appuyé par l'exécutif de Shefford

Par Richard DANIS

GRANBY — La décision du député libéral provincial de Shefford M. Richard Verreault d'appuyer M. Raymond Garneau comme candidat à la chefferie est partagée par l'exécutif du parti libéral du comté de Shefford.

C'est ce que nous a confirmé, le président régional des jeunes libéraux pour la région du Richelieu, M. Marc Lacroix, qui fait également partie du Conseil d'administration de l'équipe Raymond Garneau.

Il nous a été impossible d'entrer en contact avec M. Verreault afin de s'enquérir des motifs qui l'ont amené à appuyer M. Garneau de préférence à un autre candidat en lice, car le député de Shefford est en vacance pour une période de deux semaines nous a-t-on informé.

Toutefois, selon M. Marc Lacroix, la raison d'être de cet appui est avant tout la vaste expérience du député de Jean-Talon, la clarté de ses options constitutionnelles, ainsi que sa position ouverte face à l'entreprise privée.

L'organisateur des jeunes libéraux voit de plus en plus M. Garneau, un homme très accessible qui prône plus que jamais un retour à la base. A titre d'exemple, il fait mention du type de financement choisi pour cette course à la chefferie, qui est pour

une large part, le financement populaire. A cet effet, il nous a indiqué que les 70,000 membres ont reçu un formulaire, auquel on a annexé trois chèques permettant de récolter \$9 en trois versements au cours des trois mois suivants.

D'autre part, nous avons appris de la même source, que les 24 délégués du comté de Shefford sur une possibilité de 2,640, qui auront droit de vote à ce congrès à la chefferie seront élus dimanche le 5 mars. Pour ce qui est de l'élection des délégués dans les autres comtés, elle se fera à partir du 15 février jusqu'au début du mois de mars.

La composition des 24 délégués comprend huit jeunes de moins de 25 ans, dont quatre jeunes hommes et quatre jeunes filles, de même que huit hommes et huit femmes.

Tous ceux qui étaient déjà membres du parti avant le 16 janvier pourront être proposés et ensuite élus comme délégués à ce congrès à la chefferie du parti libéral qui se tiendra les 15 et 16 avril prochain.

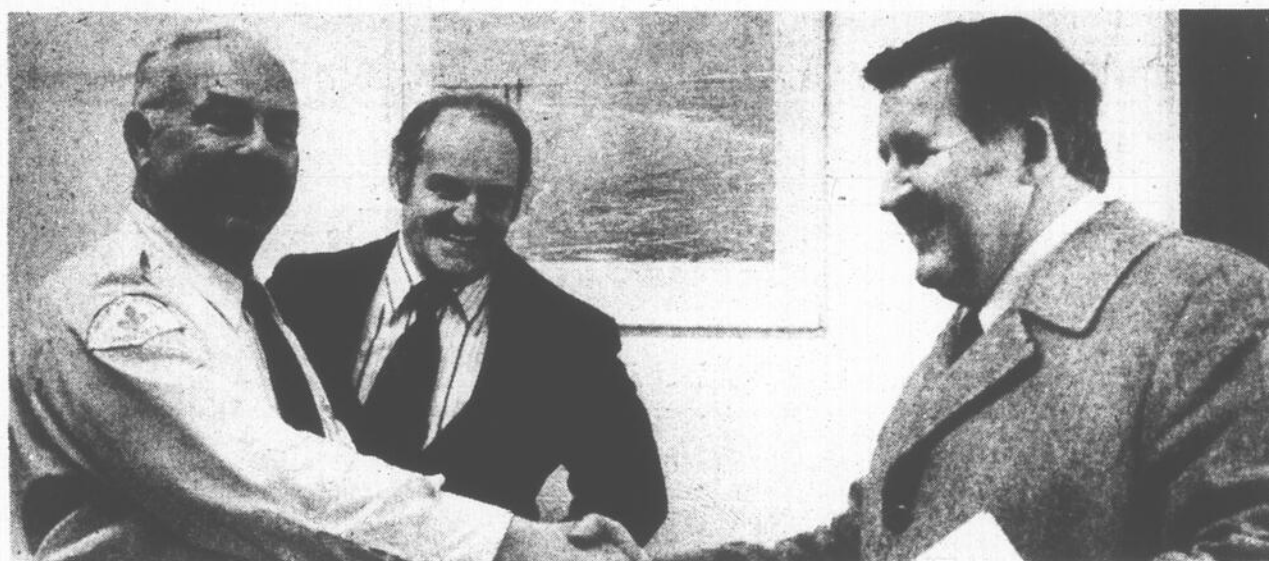
La VOIX DE L'EST a finalement appris que le député libéral Richard Verreault s'est vu confier par M. Garneau, la charge de veiller à la bonne marche des organisations en place dans 17 comtés. Ces comtés sont ceux de Verchères, Sher-

brooke, Mégantic-Compton, Huntingdon, Beauharnois, Châteauguay, Drummond, Brome-Missisquoi, St-Jean, St-Hyacinthe, Richmond, Richelieu, St-François, Orford, Johnson, Iberville et Shefford.

peuvent s'inscrire. Toujours aussi nombreux, les cours offerts par les Loisirs de Granby répondent réellement aux besoins des gens. Qu'il s'agisse de peinture, de macramé, de photographie, de ballet, de céramique ou encore de conditionnement physique, de hockey, d'escrime, de boxe, etc., il y en a vraiment pour tous les goûts.

D'autre part, l'animateur culturel, M. Claude Hébert, nous a signalé, hier soir, que les gens intéressés à s'inscrire mais qui ne peuvent se rendre à l'École à cause d'un empêchement quelconque sont toujours les bienvenus au local même des Loisirs qui est situé au 140, rue Dufferin.

A ces conditions, il n'y a alors plus de raisons pour manquer une telle occasion!



L'inspecteur Valmore Viens et M. Joseph Couture, directeur du service de police de Granby, ont salué M. Yves Pouliot, directeur du service de police de Drummondville, qui était de passage à Granby.

Saisie de \$25,000 d'équipement par la GRC

Usine d'embouteillage d'alcool découverte

GRANBY — Une perquisition effectuée par des agents de la Gendarmerie royale du Canada, poste de Granby, dans un hangar situé sur une ferme de Roxton Falls, a conduit à la saisie d'une certaine quantité d'alcool et de \$25,000 de matériel utilisé

pour l'embouteillage.

Par la même occasion, les policiers fédéraux ont procédé à l'arrestation d'un dénommé Camil Dépot contre qui diverses accusations seront portées devant un tribunal.

Cette perquisition a fait

suite à une enquête que les hommes du caporal Mark Bourque, responsable de la GRC locale, menait étroitement depuis quelques semaines.

Dans la nuit de samedi, trois perquisitions étaient effectuées en même temps à

trois endroits différents dans les environs immédiats de Roxton Falls.

C'est au 226 de la rue Bachand, dans cette municipalité, soit dans un hangar situé

sur la propriété du prévenu, que les agents ont localisé une "mini-usine" d'embouteillage.

En plus du matériel qui soit dit en passant, était très per-

fectionné, ils ont saisi 600 gallons qui avaient déjà contenu de l'alcool à 97%.

Selon le caporal Bourque, une telle quantité d'alcool a servi à constituer pas moins de 1,450 gallons de boissons alcooliques de toutes sortes.

Sur le marché noir, un gallon d'alcool à 97% se vend actuellement \$24. Cependant, une fois transformé en gin, cognac, etc, il était de plus de \$70,000.

Parmi le matériel saisi, signalons trois immenses cuves en acier inoxydable, des instruments tels que "capresse", pompe, filtreur à boisson, etc.

Les policiers ont également mis la main sur d'importantes quantités de bouchons neufs, des étiquettes (faux) représentant différentes marques de boissons que l'on peut retrouver sur les étalages des magasins de la Régie des alcools. On a retrouvé quatre valises remplies de ces étiquettes qui ressemblent à s'y méprendre à de vraies étiquettes.

Ils ont pu également saisir du matériel qui servait à fermer hermétiquement les bouteilles.

L'embouteillage était effectué dans de vraies bouteilles recueillies dans des endroits tels que bars, restaurant, hôtel etc., et ce, sur une base presque commerciale, si l'on considère que environ 500 caisses contenant ces récipients ont été transportés dans les locaux de la GRC à Granby.

Enfin, un camion de type Econoline a été saisi sur les lieux de la perquisition. Une plaque apposée sur le véhicule indiquait le nom d'une compagnie pétrolière avec la mention "confort au foyer".

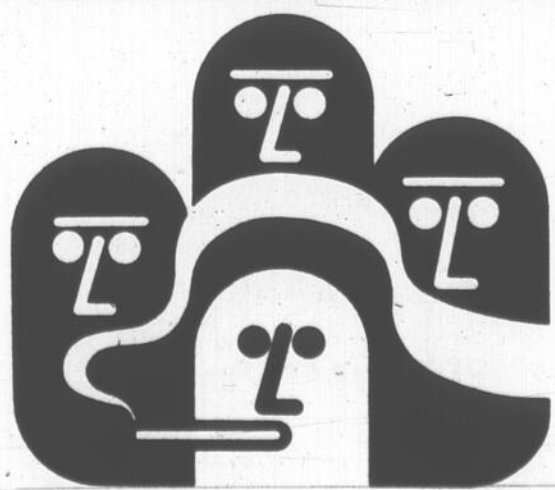
Selon le caporal Bourque, ce genre de commerce opère généralement entre la mi-novembre et la mi-mars, périodes qui correspondent aux fêtes et au Carnaval de Québec.

Il va sans dire que cette importante saisie a mis un point final aux activités de

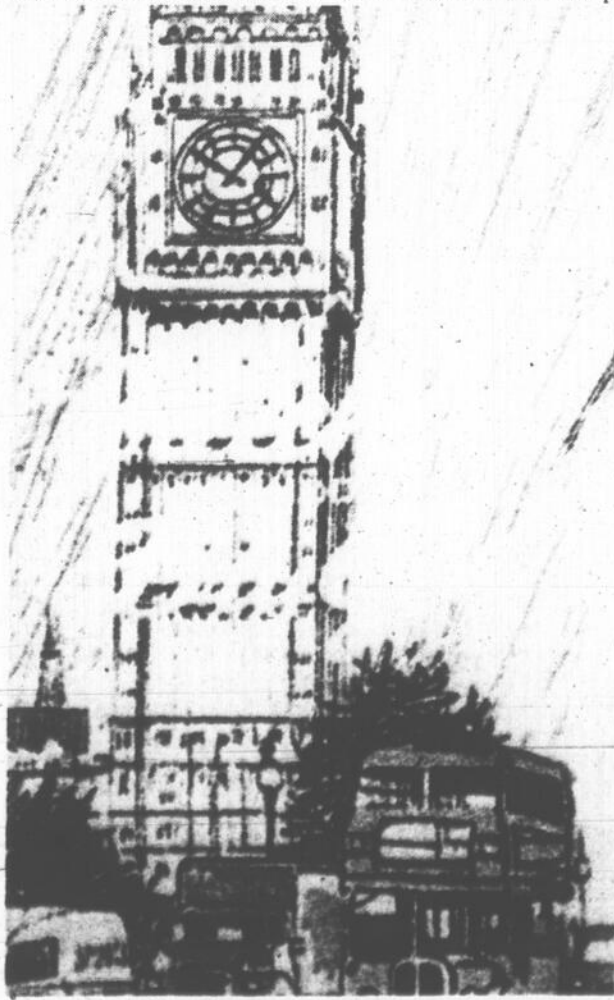
cette usine qui pouvait permettre l'embouteillage de 200 gallons d'alcool sur une base hebdomadaire, si l'on tient compte, dans ce cas particulier, de l'équipement utilisé.

Des accusations de possession de boisson de contrebande, de possession de boisson illégale, de possession d'un véhicule faussement enregistré, de tentative de corruption d'un agent seront incidemment portés contre Camil Dépot, de Roxton Falls.

Jouez gagnant-
cessez de fumer



Semaine nationale de l'éducation sur le tabac
du 22 au 28 janv. 1978



Une étiquette fort bien imitée.

PALACE Du vendredi 6 au jeudi 12 janvier
Adm. Adultes \$2.75, enfants 75c

Le plus grand suspense de l'année!

Version française de "ROLLER COASTER"

LES MONUMENTS RUSSES

2e film: "747 en Peril"

éditorial

"Qui dit vrai" aux Postes?

Il n'est pas nécessaire d'aller devant les caméras, dans un grand studio de télévision de Montréal, pour jouer à "Qui dit vrai?" On n'a qu'à lire dans les journaux ou écouter à la radio ou à la télé les déclarations de certains de nos brillants ministres et fonctionnaires qui, jour après jour, n'en finissent plus de se contredire. Il y a là de quoi s'amuser bien longtemps.

On en a encore eu un très bel exemple il y a à peine une semaine, alors que le ministre Jean-Jacques Blais déclarait à Toronto que c'est à cause de la presse que l'image des Postes canadiens est si mauvaise. A son avis, celle-ci accorde une importance démesurée aux actes de vandalisme commis aux Postes alors que de semblables difficultés se produisent couramment dans d'autres industries.

Et du même coup, il blâme le Syndicat des postiers, l'accusant de procéder sans consulter et de refuser sa collaboration au ministère. C'est pourquoi, dit-il, le ministère n'a pas réussi à se débarrasser des éléments syndicaux radicaux.

De leur côté, les employés font porter tout le poids des problèmes sur la direction et le gouvernement. Les syndiqués prétendent que ça irait beaucoup mieux si les Postes canadiens étaient opérés par une société de la Couronne plutôt que par le gouvernement lui-même. On accuse le ministre de

recourir aux services d'avocats anti-syndicaux et on prétend même que des surintendants se livrent à des activités autres que celles qui sont les leurs sur leurs heures de travail.

Qui dit vrai? La belle question! Il y a des années que ça marche cahin-caha aux Postes. Que ce soit avec les facteurs, les postiers, la mécanisation, les surnuméraires, etc., il y a toujours quelque chose qui cloche. Et d'un Noël à l'autre, on ne sait jamais si nos cartes de souhaits se rendront à destination.

Les parties en cause ont certainement toutes leur part de responsabilité et il faudra bien un jour qu'elles s'assoient à une même table et discutent sérieusement de façon à ce qu'on en finisse avec ce problème. Les postes vivent avec les deniers publics et les Canadiens sont écoeurés de payer pour des services qui ne sont pas rendus de façon satisfaisante parce que le ministère et ses employés, chacun de leur côté, agissent comme si leurs intérêts personnels passaient avant ceux du public.

Quoi qu'en dise le ministre, le courrier n'est pas toujours livré dans des délais raisonnables, pas partout du moins, et les incidents qui se produisent aux Postes sont plus graves que ceux de même nature survenant dans l'entreprise privée, et ce

justement parce qu'il s'agit de la propriété publique. On ne saurait par ailleurs blâmer que le ministère et son titulaire. Les employés ne sont pas là que pour leurs beaux yeux, mais bien pour servir un public souvent moins bien traité qu'eux.

Qui dit vrai? Nous devons d'emblée donner raison au public, lui qui paie pour un service dont la qualité laisse souvent à désirer et dont on n'est jamais sûr, lui qui attend son chèque ou le courrier anticipé avec impatience. Bien des maisons d'affaires ont résolu le problème en recourant à des entreprises privées spécialisées dans le transport et la livraison du courrier, des services qui ont justement vu le jour parce qu'on ne pouvait plus se fier aux Postes.

Mais la plupart des Canadiens n'ont pas les moyens de se payer ce luxe. Aussi, comptent-ils toujours sur les Postes canadiens pour acheminer leur courrier. Nous leur suggérons de s'armer d'une patience d'ange, car ce n'est vraisemblablement pas demain que le conflit se règlera.

Si le cœur vous en dit, envoyez donc tout de suite vos cartes de Pâques. Elles ont peut-être le temps et une chance de se rendre à destination.

Valère Audy

Le testament politique de Mgr Savard

Nous publions aujourd'hui la suite du texte présenté hier sur l'auteur de Menaud maître drapeau.

En émettant le souhait que chaque électeur dispose d'une carte d'identité en vue du futur référendum et des élections, le ministre Marcel Léger n'exprimait pas des vues officielles du gouvernement. Mais en communiquant publiquement sa pensée sur cette question, le ministre délégué à l'Environnement démontre que cet aspect a sûrement été abordé dans certains cercles du parti au pouvoir. Et c'est tout de suite qu'il faut nous défendre contre un projet semblable avant qu'on nous assume avec un autre livre blanc suivi d'un projet de loi.

Les citoyens du Québec sont déjà assez fichés, contrôlés, étiquetés sans que le gouvernement ne s'avisait d'émettre une carte d'identité, qui, assure M. Léger, ne servirait pas à d'autres fins qu'électorales. Nous sommes codés de toutes les façons imaginables grâce aux enquêtes des compagnies privées et grâce au service d'information du gouvernement. point n'est besoin d'une carte d'identité qui malgré les promesses de M. Léger, ne tarderait pas à devenir obligatoire en maints endroits et multiples circonstances.

M. Léger veut éviter évidemment les substitutions de personnes en cas d'élections et voudrait bien mettre toutes les chances possibles du côté du parti québécois lors d'un référendum, ce qui implicitement signifie que seuls les méchants fédéralistes seraient tentés de s'adonner à cette perversion de la démocratie que constitue l'utilisation par des tiers du droit de vote d'un individu. Le contrôle du vote serait évidemment plus simple avec la carte d'identité, mais les graves dangers d'atteinte aux libertés individuelles sans cesse rétrécies prêche pour le rejet absolu de cette mesure. Ça ne prendrait guère de temps aux autorités policières par exemple pour obtenir que cette carte devienne permanente et pour que son usage soit largement favorisé.

On dira qu'il faut bien s'imposer des sacrifices pour rendre l'exercice de la démocratie plus pur, plus imperméable aux tentatives de corruption, certains diront que dans les banques plusieurs difficultés seraient aplanies lors de l'échange de chèques. Mais les minces avantages que comporterait la carte d'identité seraient rapidement effacés par les tracasseries qu'on nous ferait subir. A moins que les Québécois ne désirent un état policier, un état où la sécurité constituerait une excuse pour justifier toutes les intrusions dans la vie privée, ils doivent s'opposer fermement à la suggestion du ministre Léger.

Jean Vigneault



L'opinion des lecteurs

Les Grands Ballets ont besoin d'air frais

Monsieur le rédacteur,

C'est un auditoire d'une extrême politesse ou alors d'une grande timidité qui a applaudi les Grands Ballets Canadiens à Ottawa le 26 novembre. Ailleurs on aurait hui les pièces telles que "Thèmes et variations" et "Le bal des cadets", et j'ose espérer que ce n'est pas de sens critique dont le public est dénué, mais d'aplomb tout simplement. Comment les Grands Ballets peuvent-ils présenter une pièce d'invention chorégraphique aussi terne que "Thèmes et variations", et ce dans des décors d'une platitude telle qu'il eût mieux valu les laisser au grenier, tout empoussiérés qu'ils devaient être. Quant au bal des cadets, quel qualificatif autre que mièvre pourrait mieux décrire cette pièce? Somme toute, on avait l'impression de regarder, et je dis regarder car ces pièces ne produisaient pas d'émotion chez le spectateur, tout juste une titillation esthétique à certains passages de vieilles affaires tout à fait dépassées et de toute évidence, les danseurs eux-mêmes ne mettaient pas de cœur à danser ces œuvres, encore moins d'âme. Les pauvres sourires figés dont ils affligeaient leurs visages le montraient bien. Pour "La Scouine" les danseurs sont revenus

à la vie et enfin ils se sont donnés, dansant avec leur cœur et leur intelligence. La qualité du mouvement et de l'expression de cette pièce étaient intéressantes.

Faut-il le redire encore, le public en a assez de se faire repasser de vieilles affaires. Le mouvement, la danse ont des possibilités infinies, pourquoi une telle sclérose nous atteint-elle? Et s'il faut continuer à donner les classiques, de grâce, au moins de bons! Ce romantisme à froufrou et dentelles, vide de toute résonance émotive comme celui qu'on nous a présenté, est décidément dépassé. Bien sûr, les troupes de danse ont le droit de choisir les œuvres qu'elles mettent à leur répertoire, mais la qualité du mouvement et de l'expression ne devraient-elles pas toucher le public? Les amateurs de danse espèrent du changement et il semble que la modernité soit bienvenue ici car les grandes troupes de danse américaines qui ne nous visitent que trop rarement, hélas, et dont la vitalité est extraordinaire, font salle comble ici. Pour le moment il semble que les Grands Ballets optent pour donner au public ce qu'il aime, mais auraient-ils une si piètre opinion de leur public? En fait le public des Grands Ballets a pris beaucoup d'avance sur eux et ils doivent se dépêcher de la combler, avant qu'il ne soit trop tard. Les Grands Ballets ont décidément besoin d'air frais. Peut-être qu'avec l'hiver...

Sylvie Laviole
Professeur

Ceinture... priez pour nous!

Dans le programme d'incohérence politique et de désagrégation civique pieusement suivi par les gens de maison de l'Assemblée nationale plusieurs diktats ont été pris.

Dans un même temps, en effet, les Incompétences officielles de notre satrapie seraient de nouveaux crans la ceinture des "villains" motorisés, sous le fallacieux prétexte d'une survie circulatoire, tandis que dans le décor suranné de l'Assemblée des députés, les guignols législatifs, sous la conduite d'un Hérode enjuponné, consommaient un massacre des innocents sous le paravent d'une libération inconditionnelle d'Eve dans le sexy-business.

Par exemple, pour la livrée énarque, désarmée devant la pathologie de la "bagnole", la ceinture de sécurité est la panacée cachant son impuissance (sans compter l'éventualité des "erreurs" des industriels agréés).

En réalité, la "bagnole" semble être pour l'esclave économique un instrument d'évasion hors du monde concentrationnaire, un moyen de contestation contre le totalitarisme sournois du régime péquiste.

Par une simple pression sur le "champignon" déchaînant une poussée d'énergie irrésistible, le serf motorisé devient un chevalier galopant sur le chemin de la Liberté individuelle.

Sentiment intolérable pour les gardes-chiourme de "La Belle Province" qui multiplient alors les exactions sordides et les lourdes chaînes à l'égard du "villain" motorisé.

Et cela sous l'hypocrite prétexte de sauvegarder la vie d'un cheptel humain condamné d'autre part à la mort lente par la pollution industrielle et promise, à l'occasion, à la désintégration par bombe thermo-nucléaire interposée.

Quant à la dernière palinodie de l'Assemblée nationale sur la "libération" de la femme, que peut-elle dissimuler?

Ne serait-ce pas un élément complémentaire à la campagne du "Porno" à gogo pour la dégénérescence morale du troupeau?

Dans le but devenu sans risques, la femme n'est plus que l'objet de la rigolade du samedi soir et le "Porno" vient ainsi s'intégrer harmonieusement dans l'obligatoire: "Métro-Boulot, Dodo" du robot technocratisé.

C'est une aubaine pour les collégiennes pubères "ayant le feu au tambour" et ne risquant plus d'hypothéquer l'avenir dans

des exercices pratiques d'éducation sexuelle.

En vérité, ce génocide foetal ne sert-il pas le plan de l'automation pour la société de production-consummation qui demande une réduction considérable de matériel humain?

Pour résoudre le problème du chômage et celui de la pénurie alimentaire du futur, c'est quand même moins brutal que le four crématoire ou que la bombe atomique?

Bien sûr, on aurait pu également faire des coupes sombres dans le zizi procréateur, mais ce n'est possible que dans un régime matriarcal.

Gilles Goyette
Granby

Laissez-les vivre

Selon le Colombien (revue des Chevaliers de Colomb, août-sept. 1977, p. 20), l'A.P.C.Q. (Association des Parents catholiques du Québec) demande que le mot "santé" soit rayé de la section 251 du code criminel, de manière que les avortements puissent être effectués seulement lorsque l'évolution de la grossesse risque de causer la mort de la mère. (1)

L'A.P.C.Q. ne renie-t-elle pas son passé récent? Sa demande, que publie le Colombien (en se chargeant de la même responsabilité), rejoint de ce fait le F.C.R.V. (Front commun pour le Respect de la vie: voir le feuillet Pro-Vie, au chapitre des recommandations, article 3), l'A.F.E.A.S. (Association féminine d'Éducation et d'Action sociale): voir communiqué du printemps de 1977) et enfin le Conseil du statut de la femme, organisme subventionné par les ministères de la dénatalité.

Tuer un foetus pour "sauver" la vie de la mère est un acte inhumain et anti-chrétien, que cela déplaie ou non à certaines personnes. Si le pouvoir civil l'autorise, il ouvrira la grande porte au massacre d'innocents qui crieront vengeance au Ciel, avec les victimes du roi Hérode.

L'Église catholique réproche l'avortement direct; elle sanctionne de l'excommunication, par l'article 2350 du code canonique, les auteurs et les complices de ce "crime abominable" (Vatican II). Dans tous les pays, les commentateurs autorisés de la doctrine catholique expliquent ce point avec force détails et précisions. Les médecins fidèles à leur foi n'ont pas de mal à montrer que la science la plus rigoureuse ne peut rien objecter à l'enseignement de l'Église.

Plus près de nous, au Canada, l'article 16 du Code de Morale pour les hôpitaux catholiques, approuvé par l'épiscopat, s'impose toujours à la conscience. Il se lit comme suit:

"L'avortement direct n'est jamais permis, même pour sauver la vie de la mère. Aucune anomalie de la grossesse ne peut justifier une exception à cette défense."

Dès qu'il y a une vie humaine, il y a une immortalité créée par Dieu et destinée à la béatitude céleste. Ces messieurs et dames, qui favorisent le meurtre du foetus pour sauver la vie temporelle de la mère et continuent à se dire catholiques, ont-ils réfléchi à l'énorme disproportion qu'il y a entre la certitude de priver de la jouissance éternelle de Dieu un être humain dépourvu de tout moyen pour y accéder et le simple risque (même si c'était la certitude) d'avoir seulement à préparer une femme à bien accepter son propre passage d'une vie brève, mêlée d'épreuves, à une béatitude sans fin?

Ont-ils même la décence et l'honnêteté d'assurer au foetus le baptême et la sépulture chrétienne, conformément aux articles 46, 47 et 55 du Code de Morale cité plus haut? Trop de faits nous portent à en douter.

Claude Morin.

(1) Bien sûr, nous le savons par le témoignage des praticiens, de tels cas limites ne se présentent pratiquement plus aujourd'hui grâce au progrès de la médecine, à tel titre que le Professeur Marc Rivière a pu dire qu'après 50 ans de pratique obstétricienne, il ne s'était jamais trouvé devant le fameux dilemme "la mère ou l'enfant".

Saviez-vous que...

— En 1953, l'Américaine Florence Chadwick accompli plusieurs exploits étonnants: le 5 septembre, elle traverse la Manche à la nage; le 20, elle bat le record de la traversée du détroit de Gibraltar; le 7 octobre, elle traverse le Bosphore, aller et retour; le 9, ce sont les Dardanelles, aller et retour également.

Revue XXe SIÈCLE, Encyclopédie Larousse du monde contemporain — numéro 91 Article "La natation"

— Une publicitaire doit instantanément délivrer le "message" dans une formule lapidaire. Pour un concentré de tomates: "Spaghetti? Spagheto!" Pour la ceinture de sécurité: "Un petit clic vaut mieux qu'un grand choc." Pour une eau minérale: "Mon foie, connais pas!" Pour un dictionnaire Larousse: "Et vous apprivoisez les mots..."

Revue XXe SIÈCLE, Encyclopédie Larousse du monde contemporain — numéro 113 Article "la publicité"

La Voix de l'Est

Journal quotidien publié par

La Voix de l'Est Ltée
136, Principale, Granby

— Journal fondé en 1935

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi, pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes informations qui originent de la suite de la rédaction de La Voix de l'Est. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre rédaction, sont réservés.

TARIFS D'ABONNEMENT

DANS LES ENDROITS NON DESSERVIS PAR CAMELOTS				
Camelet		1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS
Par jour:	.25			
Samedi:	.40			
Semaine:	1.40			
Année:	70.00			

Courrier de la deuxième classe Enregistrement No 0679

L'affaire Cambridge House

La Cour entend des témoins favorables à l'institution

RICHELIEU (RD) — Le juge Yvan Bisailon de la Cour supérieure a entendu hier un médecin et quatre travailleurs sociaux qui ont vanté les mérites de la maison Cambridge House dans le cadre de la demande d'injonction réclamée par ce foyer d'hébergement de la région de Chamblay.

Cette requête en injonction vise comme on le sait à empêcher la fermeture de ce foyer et le transfert de ses 67 pensionnaires.

Parmi les témoignages entendus, le docteur Michael Stuart Moss, directeur de l'urgence et des services de soins externes à l'hôpital Reine Elizabeth, a expliqué que le grand avantage de ce foyer en particulier, c'est qu'on peut y faire admettre un pensionnaire dans un délai de 24 heures.

Alors que dans les grandes maisons de convalescence, comme le Montréal Convalescent Home et le Jewish Hospi-

tal of Hope, il y a des listes d'attente d'un an et plus.

L'une des travailleuses sociales, Mlle Margaret Gold, soutint également que la disponibilité était l'un des avantages les plus marquants des foyers comme les Cambridge House. On peut y faire admettre des personnes âgées alors qu'elles sont dans un certain état de crise et c'est alors un très grand soulagement non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leur parenté.

Bref, les témoignages présentés hier ont semblé indiquer que le foyer d'hébergement pour vieillards Cambridge House est de beaucoup préférable aux grandes institutions publiques, qui constitueraient selon les personnes interrogées de véritables ghettos.

Rappelons que le Cambridge House ne détient pas de permis du ministère des Affaires sociales et que l'audition des témoignages se poursuit aujourd'hui devant la Cour supérieure.

Du genre. "APLQ"

La GRC serait coupable d'un autre acte illégal

Par Patricia POIRIER

MONTREAL (PC) — L'ancien responsable des services de sécurité de la GRC au Québec, Donald Cobb, a surpris tout le monde hier, à Montréal, lors de son témoignage devant la commission d'enquête McDonald, en révélant que la police fédérale se serait rendue coupable d'un autre acte illégal, semblable à l'entrée par effraction aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec.

Cet accroc à la loi qui était, jusqu'à hier, encore inconnue, même des procureurs de la commission d'enquête et du solliciteur général du Canada, serait survenu à l'extérieur du Québec.

M. Cobb a indiqué qu'il avait oui-dire de cet événement qui comporterait certaines ressemblances avec l'affaire de l'APLQ, sauf qu'aucun document n'aurait été "enlevé".

Invoquant la sécurité nationale, l'avocat de M. Cobb, Pierre Lamontagne, n'a pas permis à son client d'en dire

plus long à ce sujet. Il s'ensuivit immédiatement des discussions à huis clos entre les procureurs de la commission, celui de la GRC ainsi que celui du solliciteur général, Francis Fox.

A l'issue du huis clos, le juge David McDonald a tenu à préciser qu'à première vue, la nouvelle allégation de M. Cobb semblait reliée à la question de la sécurité interne du Canada. Toutefois, il a indiqué que, comme M. Cobb avait avoué avoir appris cette affaire, par oui-dire, la Commission ferait une enquête plus poussée. Il a promis, que la Commission se pencherait à nouveau sur cette affaire, et qu'il y avait de fortes chances que les procureurs impliqués aient à présenter des arguments pour justifier l'audition des renseignements supplémentaires à huis clos en public.

Lors d'un entretien avec les journalistes, un des procureurs de la commission, Me Pierre Sébastien, a avoué qu'il apprenait, pour la première fois, hier, cette nouvelle allégation. On sait que

la GRC s'est engagée à fournir tous les documents aux enquêteurs de la commission McDonald. Il semble que ceux-ci n'ont pas encore vu les documents se rapportant à l'allégation de M. Cobb.

Par ailleurs, l'avocat du solliciteur général, Francis Fox, Me Allan Lutfy, a dû avouer, pour sa part, que c'était la première fois lui aussi qu'il entendait parler de cette affaire.

La section G-4

Par ailleurs, au cours de son témoignage, Donald Cobb qui vient d'être nommé au poste de directeur des programmes des langues officielles au quartier général de la GRC, à Ottawa, a expliqué le but de la section G-4 des services de sécurité à Montréal.

Cette section qu'il avait lui-même organisée, en 1971 était responsable du recrutement des sources de renseignements sur les groupes terroristes.

Il s'agissait de convaincre des membres de ces groupes

de devenir des informateurs pour le compte de la GRC.

Le solliciteur général Francis Fox a révélé, lundi, à Ottawa, que dans quatre de ces cas, où la police fédérale, à Montréal, avait interrogé des personnes susceptibles de devenir ses "sources" il y aurait eu des irrégularités assez graves pour justifier une enquête plus approfondie.

Selon M. Fox les personnes auraient été détenues contre leur gré, durant plusieurs heures et, dans certains cas, on aurait fait usage de la force "physique ou morale".

M. Cobb a dit qu'à sa connaissance, cela ne s'était jamais produit. Il y avait évidemment l'usage de moyens de pression psychologique, a-t-il dit.

L'ancien directeur des services de sécurité a ajouté que ce n'était pas "dans les plans" qu'il devait approuver à l'avance de détenir les gens, mais a-t-il précisé, ces plans n'étaient pas et ne pouvaient pas toujours être observés à la lettre par les agents responsables des interrogatoires.

M. Cobb répondait ainsi aux questions de son avocat, Me Pierre Lamontagne lorsqu'il expliquait le rôle de sa section G-4. Il a déclaré qu'à sa connaissance personne ne s'était jamais plaint à la suite des interrogatoires de la police fédérale.

Lundi, M. Fox avait dit qu'une de ces personnes avait adressé une lettre au commandant du quartier général de Montréal, se plaignant de la police fédérale.

Lorsque la GRC voulait interroger une personne susceptible de devenir une "source" on lui "faisait une offre qu'elle ne pouvait refuser", a dit M. Cobb. Par

ger admet que la route de l'Alaska est préférable à celle du Mackenzie.

"Un pipe-line le long du Mackenzie aurait un impact social dévastateur et, du point de vue économique, représenterait un bénéfice très limité. En plus, s'il était construit à l'heure actuelle, il détruirait les objectifs que se fixent les Amérindiens en réclamant des droits territoriaux".

Problèmes

Il a ajouté que la conclusion d'une entente avec les Amérindiens est associée étroitement à toutes les questions économiques, sociales et d'environnement dans le Nord.

Depuis la publication du premier volume de son rapport, les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont toutefois favorisé la mise en place d'une pipe-line le long de la route de l'Alaska, entre l'Alaska et les Etats-Unis, ce qui permettra de laisser en friche le delta du Mackenzie.

Du point de vue environnemental, le juge Ber-

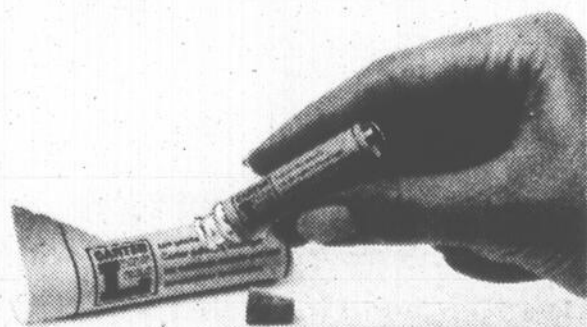
Priorité au pipe-line

OTTAWA (PC) — Le juge Thomas Berger de la cour Suprême de la Colombie-Britannique croit qu'une priorité absolue doit être accordée, dans l'étude du développement du pipe-line du Grand Nord, aux prétentions territoriales des Amérindiens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

"La conclusion d'une entente avec les Amérindiens constitue la pierre d'achoppement de mes recommandations", a affirmé le magistrat qui a présidé l'enquête sur la mise en place d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie.

Dans le deuxième volume de son rapport, publié mercredi, il précise qu'il a formulé ses recommandations en prenant pour acquis "qu'en vertu de notre système industriel, il sera nécessaire de récupérer le gaz naturel et le pétrole de l'ouest de l'Arctique".

Quand ça va pas, la petite pilule Carter replace son monde.



Si vous êtes mal en train, ces petites pilules peuvent faire toute la différence. Et elles agissent rapidement pour aider à soulager les maux de ventre causés par une constipation temporaire.

Petites pilules Carter

Cinquième rapport d'évaluation

Le conseil du patronat est pessimiste face aux conditions économiques

Par Françoise COTE

MONTREAL (PC) — Alors que 68 pour cent des 134 membres corporatifs du Conseil du Patronat, qui ont répondu au questionnaire, évaluent comme "mauvaises" les conditions économiques qui prévalent actuellement au Québec pour les en-

treprises, c'est dans une proportion de 44 pour cent qu'ils estiment que la situation est susceptible de se détériorer davantage au cours des six prochains mois. Ces 134 entreprises embauchent actuellement plus de 203,000 travailleurs québécois.

Le vice-président exécutif du Conseil du Patronat du Québec CPQ, M. Ghislain Dufour a présenté mercredi après-midi le 5e rapport d'évaluation du climat socio-économique au Québec, qui est le fruit d'une recherche effectuée auprès du membership corporatif. Le premier rapport a été publié en janvier 1976. Pour ce 5e rapport, un questionnaire a été envoyé à 266 présidents de compagnies membres du CPQ et il y eut une moyenne de retour de plus de 50 pour cent, "soit un échantillonnage représentatif des employeurs québécois en général".

Alors que les chefs d'entreprise estiment dans un pourcentage de 68 pour cent contre celui de 64 pour cent il y a six mois, que les conditions économiques sont mauvaises et dans une proportion de 57 pour cent que le climat social est passable contre 51 pour cent en juin 1977, par contre pour le contexte politique, c'est dans une proportion de 66 pour cent au 1er janvier 78 qu'ils ne considèrent comme mauvais contre le 71 pour cent enregistré en

exemple la GRC pouvait dire à la personne que la police était au courant de ses activités dans le trafic des stupéfiants et obtenait ainsi sa collaboration.

Le recrutement des sources est tout à fait essentiel à fait savoir M. Cobb afin de prévenir d'autres événements comme ceux d'octobre 1970, mais c'est "difficile" et ce "n'est pas gentil comme un pique-nique", a-t-il expliqué à la commission.

Sommé par le juge McDonald de s'en tenir à l'affaire de l'APLQ, puisque les autres allégations d'inconduite feront l'objet d'autres audiences, M. Cobb a révélé que la police fédérale avait obtenu certaines preuves que cet organisme et les autres qui logeaient dans l'édifice de la rue St-Hubert, le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec, par exemple, se seraient appropriés frauduleusement des fonds provenant des programmes fédéraux d'Initiatives locales ou de Perspectives Jeunesse.

Toutefois, la police ne pouvait se servir de ces preuves puisqu'elle aurait dû admettre l'entrée par effraction aux locaux de l'APLQ, en octobre 1972.

Par ailleurs, le procureur de M. Cobb a laissé entendre que l'APLQ aurait obtenu frauduleusement l'argent de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

M. Cobb a avoué qu'il n'y a jamais eu d'accusations de fraude portées contre les mouvements de la rue St-Hubert. "Il y avait des problèmes au niveau de ceux qui accorderaient ces subventions", a-t-il dit sans préciser plus amplement.

juin dernier.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation dans les six prochains mois, la proportion de ceux qui n'espèrent aucun changement est de 48 pour cent actuellement contre le 44 pour cent de juin dernier pour les conditions économiques. Quant au climat social, on enregistre actuellement 70 pour cent qui ne prévoient aucun changement contre le 57 pour cent de juin 1977. Pour le climat politique 64 pour cent des répondants prévoient aucun changement contre 55 pour cent il y a six mois.

En ce qui concerne la situation du Québec dans l'ensemble du Canada, plusieurs constatations ont été faites.

Ainsi 85 pour cent des répondants considèrent que le climat d'ensemble pour l'entreprise au Québec est moins bon que celui qui prévalait dans le reste du pays. Aucun chef d'entreprise ne le considère meilleur. Ce sondage du CPQ conduit auprès de ses membres corporatifs a été complété avant que ne soit connue la décision de la Sun Life du Canada de transférer son siège social de Montréal à Toronto.

Il est cependant à noter que parmi les problèmes identifiés par les chefs d'entreprise, celui de la politique linguistique du Québec a subi

une courbe ascendante pour passer du 11e rang où elle se situait au 1er janvier 1976 pour atteindre la 3e place en juin 1977 et être descendue maintenant au 6e rang au début de janvier 1978.

On explique le troisième rang de juin 1977 par le fait qu'on était alors en plein débat sur la loi 101 à l'Assemblée nationale. Invités à identifier parmi dix-sept facteurs ceux qui leur apparaissent les plus critiques quant à l'influence négative qu'ils exercent sur l'activité économique actuelle au Québec, les chefs d'entreprise ont mentionné de façon prioritaire: 1—la conjoncture économique; 2—les politiques du gouvernement provincial; 3—l'inflation; 4—la législation et la réglementation du provincial; 5—le coût de la main-d'oeuvre, pour le court terme.

Quant au long terme, les répondants identifient dans le même ordre les quatre premiers facteurs, mais substituent "les politiques fédérales" au facteur "coût de main-d'oeuvre" au cinquième rang.

A ce sujet M. Dufour a dit que dans les observations recueillies auprès des chefs fédérales, mais, par contre, de diverses politiques du gouvernement central.

Québec aura son dollar du Carnaval

QUEBEC (PC) — La ville de Québec et les dirigeants du 24e Carnaval ont procédé, mercredi, au lancement officiel du "dollar du Carnaval".

Il s'agit de pièces de monnaie d'une valeur marchande de \$1.00, garanti par la ville de Québec, qui pourront être utilisées pour toutes transactions commerciales sur le territoire des sept duchés du Carnaval jusqu'au 17 février, soit cinq jours après la clôture des prochaines festivités.

Frappés par l'Hôtel de la monnaie, à Ottawa, ces pièces à l'effigie du Bonhomme Carnaval seront vendues ou mises en circulation par les succursales bancaires de la région de Québec, les caisses populaires et les établissements de commerce au détail qui accepteront de participer bénévolement à cette initiative.

Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a expliqué au cours d'une conférence de presse que le lancement de cette monnaie visait à permettre d'éponger une partie des dépenses encourues par la ville chaque année pour la tenue du Carnaval. Selon M. Pelletier, ces frais s'élèveront cette année à quelque \$250,000, incluant la quote part de la ville à la contribution de la Communauté urbaine au Carnaval et les coûts du service d'ordre.

Quatre-vingt dix pour cent des profits de la vente de ces pièces seront versés à la ville et 10 pour cent au Carnaval.

M. Pelletier a toutefois refusé d'avancer des chiffres quant aux revenus que la ville compte retirer.

S'appuyant sur des expériences semblables dans d'autres villes du pays, notamment à Calgary, où des pièces de monnaie spéciales sont mises en circulation durant le Stampede, les autorités municipales estiment cependant qu'environ 80 pour cent des acheteurs conserveront ces pièces après le Carnaval, ce qui pourraient représenter des ventes de \$120,000 puisque 150,000 pièces seront mises en vente cette année.

Compte tenu du fait que les coûts de fabrication et de publicité s'élèveront à environ \$50,000, les profits pourraient atteindre \$70,000. Selon les dirigeants du Carnaval, le lancement de cette monnaie marque le début d'une collection qui réunira éventuellement les effigies du Bonhomme de tous les Carnavals et devrait susciter l'intérêt des numismates amateurs ou professionnels.

Les trois premières pièces mises en circulation cette année porteront l'effigie du Bonhomme des trois premiers Carnavals, soit ceux de 1955, 1956 et 1957.

Quant aux acheteurs qui voudront se départir de ces pièces après le Carnaval, ils bénéficieront d'un délai de quatre jours ouvrables après le 17 février pour les échanger à leur pleine valeur marchande dans les banques et les caisses populaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO

DIMANCHE 15 JANVIER À 2 H P.M. À LA POLYVALENTE WILFRID-LÉGER DE WATERLOO

* La Caisse populaire a besoin de votre présence pour l'orientation future de son administration.

* L'assemblée aura lieu en ateliers de travail en groupe de 30 personnes.

* \$300.00 en prix de présence seront tirés.

* 5 billets de tirage pour 2 voyages dans le sud (Tirés à l'occasion du tournoi national Pee-Wee)

* 1 souvenir de 25e anniversaire.

Cocktail — Souper

Serez-vous présents?

OCCUPEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES, PARTICIPEZ À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Matte est convaincu que la GRC a provoqué la crise d'octobre '70

OTTAWA (PC) — Le député créditiste de Champlain aux Communes, M. René Matte, s'est dit convaincu hier que tôt ou tard, on en arrivera à la preuve que la Gendarmerie royale du Canada a provoqué la "Crise d'octobre" de 1970. "On ne serait pas surpris maintenant que la FLQ n'ait jamais existé par lui-même, ayant plutôt été la création de la police fédérale à l'instigation de ceux qui se servent du paravent de l'unité nationale pour conserver une idéologie constitutionnelle dépassée et rétrograde comme l'est actuellement la Constitution canadienne", a dit M. Matte, dans un communiqué remis à la presse.

Le député de Champlain a ainsi commenté les récentes déclarations du solliciteur général, M. Francis Fox, qui au

début de la semaine a admis que la GRC avait émis un faux communiqué au nom du FLQ.

Rappelant avoir à maintes reprises affirmé que la GRC était responsable tout au moins de provocation en ce qui touche les activités du FLQ, M. Matte a par ailleurs qualifié de malhonnête l'attitude du gouvernement, qui, à cet égard, "accolé au pied du mur, décide de sortir brin par brin que les bribes de ces à-côtés illégaux de la GRC".

"C'est une procédure pernicieuse qui semblerait avoir pour but d'habituer petit à petit le peuple à des aveux calculés au compte-gouttes, espérant qu'on ne sera pas obligé de dévoiler le tout", a-t-il dit.

Selon Donald Cobb Personne n'a été détenu contre son gré par la GRC

MONTREAL (PC) — L'ancien directeur des services de sécurité de la GRC au Québec, M. Donald Cobb, a affirmé devant la Commission McDonald, mercredi matin, que, selon lui, personne n'avait été détenue contre son gré dans le cadre du recrutement des sources d'information par la police fédérale en 1971-72.

"Ce n'était pas dans les plans", a-t-il dit en réponse à une question de son procureur, Me Pierre Lamontagne.

Celui-ci l'interrogeait sur la responsabilité de la section G4 que M. Cobb a mis sur pied en 1971 pour recruter des sources de renseignements afin, a-t-il dit, de prévenir d'autres événements comme ceux d'octobre 1970.

On sait que lundi, à Ottawa, le solliciteur général Francis Fox avait déclaré qu'il avait référé quatre cas à la Commission McDonald et à la Commission Keable justifiant une enquête plus approfondie.

Il s'agissait de cas où des terroristes que la GRC tentait de recruter comme sources d'information auraient été

détenus pour plusieurs heures et auraient peut-être fait l'objet de violences physiques ou morales.

M. Cobb a dit que le recrutement de ces sources était très difficile, "ce n'était pas un pique-nique". Il a expliqué que les agents devaient d'abord lui soumettre un plan avant d'aller interroger ces personnes susceptibles de devenir des informateurs pour la GRC.

Il a avoué toutefois que les agents ne pouvaient suivre ces plans à la lettre.

Oui, a-t-il fait savoir, il y avait une certaine pression psychologique utilisée contre ces personnes. Disons, a-t-il ajouté, qu'on leur faisait une "offre qu'ils ne pouvaient refuser". Par exemple, la GRC arrêterait un terroriste qui aurait pu tremper dans une affaire de trafic de stupéfiants et lui indiquait qu'elle connaissait ses activités. Cette personne aurait donc suivi la GRC pour répondre à ses questions.

La commission McDonald poursuit ses travaux jusqu'à vendredi à Montréal.

La Fondation de l'UQAC a su faire ses preuves

Par FRANCOISE COTE

CHICOUTIMI (PC) — Ce n'est pas sans au brin de scepticisme que l'on a vu au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au début des années '70, un groupe de citoyens décider de mettre sur pied la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), destinée à subven-

tionner des travaux de recherches universitaires de caractère régional. L'objectif de la souscription lancée à cette époque était de \$1,125,000.

Le ministre québécois des Finances de l'époque, M. Raymond Garneau, visiblement impressionné par l'audace des organisateurs leur avait alors promis de verser une contribution égale à celle qu'ils obtiendraient de l'Alcan, la principale industrie de la région. Aussi quand la Fondation a reçu une souscription de \$125,000 de l'Alcan, M. Garneau a-t-il tenu parole et accordé une contribution du même ordre.

Aujourd'hui le capital de la Fondation souscrit jusqu'ici atteint \$1,711,000. Quant au

Michel Roy assurera l'interim au Devoir

MONTREAL PC — C'est M. Michel Roy qui assurera l'interim à la direction du quotidien Le Devoir en remplacement de M. Claude Ryan, candidat à la chefferie du Parti libéral du Québec.

Le conseil d'administration de la société editrice du quotidien, l'Imprimerie populaire Ltée, a pris cette décision après avoir accepté lundi soir la démission de M. Ryan.

Le président du conseil, Me

Denys Pelletier, a d'autre part annoncé que M. Bernard Larocque continue d'assurer le contrôle administratif et financier de l'entreprise.

Le conseil a aussi constitué un comité exécutif auquel il a délégué les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de l'Imprimerie populaire. Il est composé du président, Me Pelletier, du vice-président, M. Jules Saint-Pierre, de MM. Yves Cousineau, Michel Roy et Bernard Larocque, tous membres du conseil d'administration.

Agé de 48 ans, M. Roy est entré au Devoir en 1958. Il fut successivement reporter, rédacteur politique, adjoint au directeur de l'information, directeur de l'information, rédacteur en chef adjoint et, depuis le début de 1976, rédacteur en chef.

M. Roy a commencé sa carrière en 1950 au quotidien Le Canada, disparu en 1953.

Il fut ensuite journaliste au service français de la Presse Canadienne. Il a pris part à de nombreuses émissions de télévision depuis 20 ans.

Il fut président de l'Union canadienne des journalistes de langue française de 1960 à 1963, président du syndicat des journalistes du Devoir en 1968-69, membre de la Fédération ProProfessionnelle des journalistes du Québec. Il est marié et père de trois enfants.

Immatriculation des véhicules Pas de problèmes pour se procurer les plaques

QUEBEC (PC) — L'affluence des automobilistes pour obtenir leurs plaques d'immatriculation à la fin de chaque hiver est désormais chose du passé.

Cette année, les propriétaires de véhicules-automobiles pourront se procurer leurs plaques auprès de 955 points de vente, alors que l'an dernier, seulement 460 bureaux émettaient les plaques.

Des 955 comptoirs qui attendent les automobilistes, on compte 720 caisses populaires, 50 bureaux du gouvernement du Québec et quelque 155 comptoirs privés qui continueront à fonctionner jusqu'au premier avril prochain.

Il faut également ajouter à ce nombre les 225 vendeurs d'automobiles qui peuvent immatriculer sur place les véhicules qu'ils viennent de vendre à leurs clients.

Les automobilistes ont jusqu'au premier avril 1978 pour se procurer leur plaque d'immatriculation de l'année 1978.

Toutefois, cette année, plusieurs nouveautés sont venues s'ajouter à la procédure traditionnelle, notamment à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un nouveau système d'assurance automobile, la loi 67.

Ainsi, les 2,230,000 propriétaires de véhicules de promenade devront verser cette année une somme supérieure à \$107 pour obtenir leur plaque.

Le montant comprendra \$2 pour le coût de la plaque, un minimum de \$20 pour les droits d'immatriculation qui sont calculés en fonction du

poins du véhicule et \$85 pour la contribution au nouveau régime d'assurance-automobile.

De plus, les automobilistes ne recevront cette année qu'une seule plaque qu'ils devront poser à l'arrière de leur véhicule. Cette mesure permettra une économie de plus de \$2 millions de fonds publics. La grande amélioration pour le public réside dans le fait que les plaques seront en vente dans 720 des 1,293 caisses populaires à travers tout le Québec.

Un porte-parole de la Fédération des caisses populaires, dont le siège social est à Lévis, en banlieue de Québec, a indiqué que la majorité des caisses populaires avaient accepté ce mandat le 13 octobre dernier afin de rendre service à leurs membres.

Certaines caisses ont fait un sondage auprès de leurs membres avant d'accepter, et les réponses des sociétés appuyaient la distribution des plaques dans une proportion de 95 p.c.

Les caisses populaires comptent au Québec plus de 3,700,000 membres, soit 70 p.c. de toute la population adulte.

Seulement trois régions du Québec pourraient connaître des problèmes parce que peu de caisses populaires locales ont accepté de distribuer les plaques gouvernementales, a indiqué le porte-parole du mouvement Desjardins.

Il s'agit de la région de Rimouski, de celle de St-Hyacinthe et du West Island.

A Rimouski, seulement 15 p.c. des établissements ont adhéré au système. Dans la région de Yamaska, 20 caisses sur 80 sont participantes.

Lady Godiva

VANCOUVER (PC) — Le président de l'université de la Colombie-Britannique, M. Douglas Kenny, a qualifié "d'enfantine et de sexiste" la promenade annuelle d'une femme nue à dos de cheval sur le campus.

La chevauchée de Lady Godiva, organisée par les étudiants en génie, a attiré cette année nombre de protestations et a même provoqué une échauffourée.

Les étudiants en génie ont copieusement arrosé de bière et de jus d'orange ceux qui ont manifesté contre la promenade.

Cheryl Nielson, membre du comité féminin de l'Alma Mater Society, a commenté: "J'espère que cela va mettre fin à la traditionnelle chevauchée de Lady Godiva".

Pour l'étudiante Margaret Fulton, il s'agit "d'une insulte, non seulement aux femmes, mais à la maturité d'esprit".

John DeMarco, président de l'Alma Mater Society et lui-même étudiant en génie, trouve que cette tradition "enseigne la mauvaise façon aux deux sexes de se comporter l'un envers l'autre".

ron, qui est géologue, explique comment au moment de la création de l'Université à Chicoutimi, on avait disposé des biens de l'Ecole de Génie et comme il restait en caisse une somme de \$80,000, il fut décidé de garder cet argent pour un fonds de recherches à caractère régional.

C'est alors que l'idée de créer une Fondation et d'impliquer les citoyens de la région a été conçue. Le président de la Fondation est M. Paul-Gaston Tremblay, comptable agréé, qui a regroupé autour de lui plusieurs chefs de file de la région. D'ailleurs la contribution de ces citoyens n'est pas uniquement financière.

Enfin, comme les caisses populaires sont des institutions surtout francophones, les automobilistes du West Island de Montréal devront se procurer leurs plaques ailleurs puisque leur région ne compte à peu près pas d'établissements de ce genre.

Il faut signaler cependant que les automobilistes des trois régions concernées peuvent toujours obtenir leurs plaques aux comptoirs gouvernementaux du ministère des Transports, tout comme l'an dernier.

Ce dernier ministère fera d'ailleurs parvenir un dépliant explicatif à tous les automobilistes par la poste cette année. Le ministère offrira également, comme par les années passées, la possibilité d'immatriculer un véhicule par la poste.



C'EST VRAIE LA VENTE DE LA BOUTIQUE

SOU-SOU
de 20% à 60% de réduction sur toute la marchandise en magasin

MANTEAUX pour dames rég. jusqu'à 85.95 pour \$34⁹⁵	ROBES LONGUES rég. jusqu'à \$60 pour \$25⁹⁵
COSTUMES 2 et 3 pièces rég. jusqu'à 84.00 pour \$34⁹⁵	GILETS plusieurs styles et couleurs rég. jusqu'à \$18.00 \$5⁰⁰

DÈS MAINTENANT... À LA PLAZA GRANBY

378-0078

LE PLUS GRAND CENTRE DE RÉNOVATION DE LA RÉGION

Ouvert du Lundi au Samedi

Jeu. & Vend. jusqu'à 9.00 h P.M. Samedi jusqu'à 5.00 h P.M.

**SPÉCIAL NEIGE
BONJOUR GILSON
ADIEU L'HIVER!**

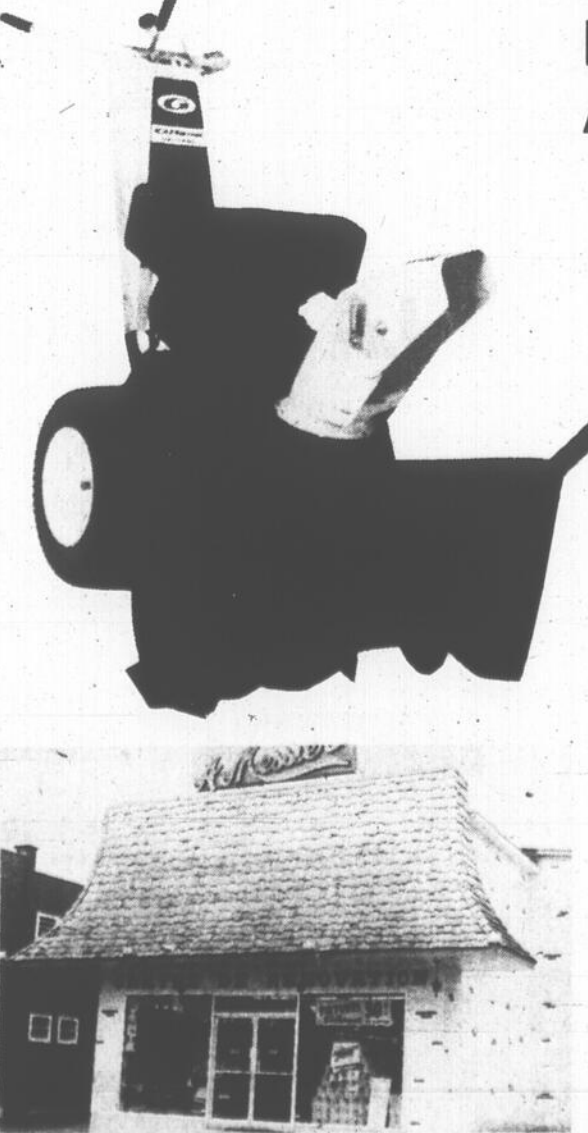
SOUFFLEUSE GILSON 10 h.p.
\$659⁹⁵

SOUFFLEUSE GILSON 8 h.p.
\$599⁹⁵

A. MESSIER Ltée

CENTRE DE RÉNOVATION
BMR
378-4666-7-8

423 Principale Granby



Guy Lafleur; choix unanime

Cinq joueurs des Canadiens sur le club d'étoiles

MONTREAL (PC) — Cinq joueurs du Canadien de Montréal figurent dans l'équipe d'étoiles de la Conférence Prince de Galles qui affrontera le 24 janvier à Buffalo les représentants de la conférence Clarence Campbell.

La composition de l'équipe a été rendue publique hier et on y retrouve le défenseur Guy Lapointe et Larry Robinson, le gardien Ken Dryden, l'ailier droit Guy Lafleur et l'ailier gauche Steve Shutt.

Lapointe, qui soigne depuis le 21 décembre une blessure à l'oeil gauche, ne pourra évidemment pas participer à la rencontre et l'instructeur de l'équipe de la conférence Prince de Galles, Scotty Bowman, devra lui trouver un remplaçant, qu'il désignera la semaine prochaine parmi les joueurs du Tricolore.

Les joueurs ont été sélectionnés par des membres de l'Association des chroniqueurs de hockey professionnel. Il s'agit bien ici des joueurs qui participeront à la rencontre annuelle des étoiles, la 31ème de l'histoire de la LNH, et non pas de la composition officielle des équipes d'étoiles qui sera annoncée à la fin de la saison.

Les Maple Leafs de Toronto seront représentés par le défenseur Borje Slaming, le centre Darryl Sittler et l'ailier droit Lanny McDonald, et les Sabres de Buffalo par le centre Gilbert Perreault et l'ailier droit Richard Martin.

Le défenseur Brad Park, des Bruins de Boston, et le gardien Rogation Vachon, des Kings de Los Angeles, font également partie de la première sélection.

Toutes les couleurs y seront

En complétant sa formation, Bowman devra obligatoirement choisir au moins un membre de chacune des équipes de Detroit, Pittsburgh, Cleveland et Washington.

Lafleur, qui occupe la troisième place au classement des marqueurs du circuit, fut le seul à recueillir 135 points, le seul choix unanime donc. Cinq points étaient attribués à un premier choix, trois à un deuxième et un à un troisième.

Les résultats du scrutin ont été les plus serrés au poste de centre où Gilbert Perreault a récolté 104 points, contre 103 à Sittler. Chez les défenseurs, viennent dans l'ordre Salming, Park, Robinson et Lapointe.

Derrière Lafleur à l'aile droite, McDonald a obtenu 44 points tandis qu'à l'aile opposée, Martin a recueilli 109 points, et Shutt 82.

Dryden a amassé 89 points, contre 60 à Vachon.

Chacun des 12 joueurs sélectionnés, à qui se joindront huit confrères, a déjà participé à une rencontre d'étoiles. Park sera délégué pour la huitième fois, Martin pour la septième fois, et Dryden pour la cinquième. Lapointe, en forme, aurait également pris part à une cinquième rencontre.

Robinson, Perreault et Lafleur seront là pour la quatrième fois; Vachon et Salming pour la troisième fois, Sittler, McDonald et Shutt pour la deuxième fois.

La composition de l'équipe de la conférence Clarence Campbell doit être annoncée sous peu.



Guy Lafleur



Guy Lapointe



Ken Dryden



Larry Robinson



Steve Shutt

Avalanche de buts à Pittsburgh

PITTSBURGH — Yvan Cournoyer a marqué deux buts et a récolté deux passes hier soir quand il a aidé les Canadiens de Montréal à disposer des Penguins de Pittsburgh 8-6 dans la ligue Nationale de hockey.

Jacques Lemaire a lui aussi marqué deux buts pour les Canadiens, tandis que le capitaine Jean Pronovost a riposté avec deux filets pour les Penguins.

Les Canadiens ont une fiche de neuf victoires et un match nul depuis le 17 décembre quand ils s'étaient inclinés 5-3 devant les Penguins à Pittsburgh.

La première période a vu chaque équipe prendre les devants et les perdre à quelques reprises jusqu'à ce que les Canadiens parviennent à égaliser les chances 4-4 dans la dernière minute.

Lemaire a marqué son deuxième but du match et Cournoyer son premier en deuxième pour donner les devants aux Canadiens, qui n'ont pas tiré de l'arrière par la suite. Rejean Houle a marqué un but d'assurance au milieu de la troisième.

Les Penguins ont eu l'avantage numérique à quatre reprises et en ont profité pour marquer à chaque occasion.

Défaite surprise des Islanders

Richfield, Ohio — Une poussée de trois buts en 2e période, y compris le filet de Dennis Maruk au cours d'une infériorité numérique, a propulsé hier soir les Barons de Cleveland à un gain de 5-3 sur les Islanders de New York.

C'était le premier gain des Barons aux dépens des Islanders depuis le 12 novembre, 1975.

Bryan Trottier a d'abord donné l'avantage aux Islanders pendant un jeu de puissance dans la première période, mais Rick Shinske et

Walt McEcknie ont ensuite donné les devants 2-1 aux Barons dans la 2e reprise, avant le but Mike Kaszycki, des Islanders. Enfin, Billy Smith a redonné l'avance aux Ba-

rons avant la fin du 2e engagement.

Défaite des Nordiques
INDIANAPOLIS — Bill Goldsworthy et Michel Par-

zeau ont marqué dans la 2e période hier soir en conduisant les Racers d'Indianapolis à un gain de 2-1 sur les Nordiques de Québec dans l'AMH.

Du 17 au 26 février

Acton Vale présente un 9e tournoi midget

ACTON VALE — Le Centre sportif d'Acton Vale présentera son neuvième tournoi provincial de hockey midget, du 17 au 26 février prochain.

Andre Roy, président de cette compétition pour une deuxième année, prévoit que 65 équipes batailleront pour les grands honneurs dans les classes "AA", "A" et "B".

Dans un souci d'amélioration, l'organisation du tournoi présentera une nouvelle dimension à sa neuvième édition. En effet, chacune des équipes évoluera dans un tournoi à double élimination. L'équipe qui perdra en première ronde aura la chance de se

repréparer dans la section consolation. Dans les deux sections, les gagnants et les finalistes recevront les médailles d'or et d'argent ainsi que les trophées emblématiques de chaque classe.

Encore cette année, le tournoi est aidé par un grand nombre de commanditaires, dont quatre principaux.

La direction du tournoi assure au public que les promotions seront aussi intéressantes que par les années passées. D'après le succès remporté l'an dernier, alors que plus de 15,000 personnes avaient franchi les tourniquets, la direction est en mesure d'espérer encore plus de succès pour cette année.

Deux instructeurs: un but!

NOUVELLE-ORLÉANS (AP) — Les deux instruc-

teurs ne se ressemblent pas. Ils ont été formés à deux éco-

les différentes. Mais, autant pour Tom Landry, des Cowboys de Dallas, que pour Red Miller, des Broncos de Denver, le but sera le même dimanche: remporter le Super Bowl.

Miller est l'homme qui a fait que la ville de Denver est devenue amoureuse des Broncos. Il a passé 17 ans de sa vie comme assistant-instructeur avec quatre équipes de la Ligue nationale de football avant d'avoir sa chance comme instructeur-chef. Il a conduit les Broncos à une participation dans les séries éliminatoires pour la première fois de leur histoire. Cet exploit lui a valu d'être choisi l'instructeur par excellence du circuit.

Sur les lignes de côté, il ne cesse de crier et d'encourager ses joueurs.

"Il a fait toute la différence avec cette équipe, a mentionné l'ailier défensif Lyle Alzado. Il a rassemblé toutes les pièces."

Landry est totalement à l'opposé. Il se tient bien droit devant le banc des siens et ne laisse jamais voir ses réactions. On a dit de lui qu'il entrait le football comme le ferait un ordinateur.

"C'est un mystique, a mentionné Roger Staubach, quart des Cowboys. Dans ses relations avec les joueurs, il peut être très distant ou il peut parfois être très près des joueurs. S'il vous félicite ou vous condamne, vous vous en rappelez. Il n'est pas du genre à vous donner de grandes tapes dans le dos."

Miller est de cette dernière école.

Une radio orange

"Le football est un jeu où il faut se montrer émotif, a-t-il dit. J'aime bien que cela pa-

raisse chez moi. La Bronco-manie, voilà une des choses les plus importantes qui sont arrivées aux Broncos cette saison. A la maison, nous avons un appareil de téléphone orange, une radio orange, des draperies oranges, nous avons même eu un arbre de Noël orange".

Landry n'aurait jamais de cette façon.

"C'est un être qui vit intensément, peut-être trop intensément", a poursuivi Staubach.

Lors du premier match des éliminatoires quand les Cowboys ont écrasé les Bears de Chicago, les Cowboys étaient en possession du ballon alors qu'il ne restait que quelques minutes à jouer. Staubach s'est jeté sur le ballon à quelques reprises pour perdre du temps. A un arrêt du jeu, il s'est rendu sur les lignes de côté pour parler à son instructeur.

"Je lui ai dit: 'Toutes ces faufiles du quart nuisent à ma moyenne de gains au sol', a mentionné Staubach. Je croyais qu'il trouverait cela très drôle dans les circonstances, mais ce ne fut pas le cas."

C'est que le football c'est très sérieux pour Landry et quand vient le temps du Super Bowl, il est encore plus sérieux. Miller mentionne que toutes les distractions rencontrées pendant la semaine précédant le match ne le dérangent pas. Ce n'est pas tout à fait le cas pour Landry.

Les Broncos prétendent que sans Miller ils n'auraient jamais pu atteindre la grande finale.

"Miller connaît très bien le football et les gens. Il a traité avec chacun de nous comme un être humain. Il est très honnête et c'est comme cela qu'il faut agir", a mentionné le flaqueur Haven Moses.

Ce soir contre St-Jean Joute sans précédent pour les Voyageurs

COWANSVILLE — Les Voyageurs de Cowansville, détenteurs du cinquième rang dans la ligue Richelieu, recevront ce soir à compter de 20 heures 30 la visite des Aigles de St-Jean au Pavillon des Sports.

Cette joute est d'une importance capitale pour les joueurs de Pete Bisson; les Voyageurs n'ont qu'un point de priorité au tableau des équipes sur les Aigles de St-Jean et sur les Survenants de

Sorel. Les Voyageurs ont accumulé 34 points jusqu'à ce jour grâce à 15 victoires et quatre joutes nulles en 30 rencontres.

Le match de ce soir est donc d'une importance sans précédent pour les Voyageurs et pour les Aigles, afin de se mériter un meilleur sort au classement final. Les hommes de Pete Bisson entreront dans la mêlée, forts d'une victoire de 9 à 3 remportée dimanche face aux Vics, à Granby.

Un seul des Voyageurs

Aucun Vics dans la formation d'étoiles

BELOEIL — Yvon Roy, le cerbère des Voyageurs de Cowansville en provenance des Vics de Granby, a été le seul joueur de ces deux formations à avoir été choisi au sein de l'équipe d'étoiles de la ligue Richelieu Junior "B" en vue des joutes hors-concours contre les étoiles de la ligue Métropolitaine.

Ces deux ligues se rencontreront tout d'abord à Ville St-Laurent, le 23 janvier puis par la suite à Valleyfield, le 4

février. Ces détails ont été recueillis lors d'une conférence de presse tenue à Beilil hier soir. De plus amples informations sur les joutes d'étoiles seront publiées dans l'édition de demain.

Outre les Vics de Granby, les Hawks de Laprairie, les Lions de St-Lambert, les Cougars de Châteauguay et les Forts de Chambly n'ont vu aucun de leurs joueurs être choisi sur l'équipe élite.

Le bantam éliminé à Paul-Sauvé

Trois autres gains pour les Mini-Vics de Granby

GRANBY — Mercredi dernier, les Vics pee-wees se rendaient à Brossard. Ils ont bafoué ces derniers par le pointage de 6-1. Denis Hudon a été le meilleur des Vics avec une performance de deux buts et une passe, tandis que Richard Charette obtenait un but et une passe. Mario Lauzon, Joël Bédard et Guy Croteau ont complété le pointage. Patrick Murray a obtenu deux passes tandis que André Berger, Benoît Quintal, Francis Bruneau et Jacques Philie en obtenaient une.

En fin de semaine, les Mini-Vics de Granby disputaient un grand total de sept rencontres dont trois hors-concours.

Samedi, l'atome a subi un revers de 3-2 face à Thetford Mines. André Benoit a été de loin le meilleur des Vics avec les deux des siens. Yves Phaneuf a aussi bien fait avec une mention d'assistance.

Le pee wee, grâce à un travail soutenu de toute l'équipe et aussi grâce à une défensive coriace, a remporté une autre belle victoire par le pointage de 5-1. Patrick Murray a été le meilleur des Vics avec un but et trois passes. Benoît Quintal et Francis Bruneau ont aussi bien fait avec un but et une passe chacun. Mario Lauzon et Richard Charette ont marqué les autres filets des Vics, tandis que Guy Croteau et Guy

Labrie obtenaient deux passes chacun. Jacques Philie en a obtenu une.

A noter la belle performance de Steve Averill qui a fait des arrêts-clés au tout début, pour changer la tournure du match qui s'est soldé en faveur des Vics.

Le bantam participait au tournoi qui se déroule au Centre Paul Sauvé. Ils ont vite été éliminés par la Formation favorite du tournoi, les Elites de Rosemont, et ce par le pointage de 3-2, lors d'un match où les Vics ont dominé.

Dimanche, l'atome disputait un match hors-concours qui l'opposait à Ste-Julie de Verchère. Ils ont défait ces derniers par le pointage de

7-2. Dominique Chagnon a été le meilleur des Vics avec un truc du chapeau, tandis que Yves Phaneuf marquait un but en plus de fournir trois aides. Yan Alston marquait un but en plus d'obtenir deux mentions d'assistances et que Gabby Mc Duff complétait le pointage. Robert Courtemanche, Stéphane Duquay, Marc Mercure et André Benoit ont aussi bien fait en obtenant une passe chacun.

Le pee wee devait affronter une formation de Longueuil, mais ces derniers ne se sont pas présentés et ce sans donner d'excuse, ce qui a eu pour effet de mettre les dirigeants des Vics en fureur.

Vente en or

Ski-Doo

Notre vente en or bat son plein de nouveau. Passez nous voir si vous voulez profiter au maximum des plus grandes joies de l'hiver qui sont encore à venir. C'est le bon moment de vous procurer des articles Ski-Doo à des prix en or.

Les concessionnaires participants offrent des motoneiges de même que des accessoires à des prix exceptionnels. Les économies en or que vous ferez vous étonneront! Chez nous, on a créé la motoneige. Pour vous on crée des prix en or!

LA NOUVELLE MOTONEIGE		Citation	
Aubaines en or sur les accessoires et motoneiges.			
MITAINES CITATION \$10 ⁹⁵	BOTTES CITATION \$13 ⁹⁵	CASQUE CITATION \$14 ⁹⁵	RÉSERVOIR D'ESSENCE DE 5 GALLONS \$7 ⁹⁵
la motoneige conçue pour une nouvelle génération de motoneigistes. Elle vous offre les caractéristiques d'une grosse motoneige mais le prix d'une petite. Avec Citation, vous goûtez aux joies de la conduite sportive!			
Cheez nous c'est Ski-Doo. PAUL BELLAVANCE 47, Descente Côte-Double Ste-Angèle-de-Monnoir, Qué. JOL 1P0 514-466-7759 ANDRE LEVESQUE rue Demers, Denville, Cte St-Hyacinthe, Qué. 514-774-4971 JEAN LUSSIER MARINE Ltée Votre concessionnaire BOMBARDIER depuis 15 ans 1252, Principale Granby 378-7927			

Environ 2000 athlètes et 17 disciplines...

GRANBY (André CYR) — Un grand total de 17 disciplines, 10 sites de compétitions, cinq jours d'activités et entre 2000 et 2500 athlètes... voilà en substance le contenu des finales régionales Richelieu-Yamaska des Jeux du Québec, qui se tiendront à Granby les fins de semaines des 4 et 5 février et des 10, 11 et 12 février.

Dans moins d'un mois, la ville de Granby va recevoir une clientèle sportive d'environ 2500 athlètes, qui viendront participer aux différentes disciplines des Jeux régionaux du Québec.

Cette vérité m'a ouvert les yeux sur un fait qui passe, ou qui a plutôt toujours passé inaperçu aux yeux du public sportif granbyen: la ville polluée de sites sportifs.

A l'occasion des Jeux régionaux par exemple, les athlètes utiliseront les facilités des polyvalentes J.-H. Leclerc et Sacré-Coeur, du collège, du Palais des Sports, de la piscine Miner, du Granby Curling Club, du Pavillon des Loisirs Immaculée-Conception, de l'école primaire Ave Maria

et du club de golf "Les Cèdres" sur le chemin Coupland (pour la discipline du ski de fond).

Les endroits énumérés ci-haut donnent un bon exemple de la quantité des sites qui peuvent servir aux compétitions d'un événement tel que les Jeux régionaux du Québec. Et moi je me demande une chose. Pourquoi la ville de Granby n'obtiendrait-elle pas un de ces jours la présentation des finales provinciales des Jeux du Québec? Chose certaine, qu'on ne vienne pas me chanter que c'est le manque de sites sportifs qui empêcherait Granby de présenter les Jeux du Québec. Je ne le croirais pas, du moins en ce qui concerne les Jeux d'hiver.

J'ai bien l'impression que des villes perdues comme Amos n'ont pas toutes les facilités qu'offre Granby et que ces facilités ne sont pas toutes centrées comme ici.

La ville de Granby est entourée d'endroits sans pareils pour la pratique de sports d'hiver et j'ai bien l'impression que les fins de semaines des 4 et 5 février et des 10, 11 et 12 février sauront confirmer ces écrits tout en bouchant un coin à plus d'un qui ne croient pas au succès possible d'un tel événement.

Vraiment, Granby est un endroit idéal pour la présentation des Jeux du Québec provinciaux. Même les Jeux d'été connaîtraient, selon moi, un succès s'ils étaient présentés en ville.

Maintenant que la ville est dotée d'une piscine semi-olympique, d'une piste et pelouse cantonnée à la polyvalente J.-H. Leclerc, de terrains de balle-molle qui poussent comme des champignons, d'un site de tir-à-l'arc et bientôt d'un autre site olympique de tir à la carabine, sans compter plusieurs terrains de tennis et les autres unités sportives... je ne vois vraiment plus comment Granby pourrait être ignorée advenant une demande pour la présentation de Jeux du Québec d'hiver ou d'été.

Le rendez-vous qui a été fixé aux athlètes, en début février, saura confirmer tout ceci. On verra bien.



Farfadet agira à titre de mascotte des Jeux régionaux du Québec qui se tiendront à Granby en février. Quelques membres du comité organisateur et certaines gens qui ont travaillé de près à la bonne marche des finales régionales ont tenu à poser avec Farfadet. Nous retrouvons sur la photo du haut, Paul Labrecque, directeur des relations extérieures à l'Office du Tourisme; Mario Chamberland, coordonnateur régional des Jeux du Québec; Farfadet; Roger Lègare, président des Jeux régionaux et Gilles Durand, conseiller municipal des sports. Sur la seconde vignette, on voit Roméo Lamoureux, vice-président technique; Ginette Denis, secrétaire; Raymond Hébert, conseiller technique; Farfadet; Gérard Cadotte, trésorier; et Jacques Paré, représentant du Conseil Régional des Loisirs.

(Photos Jeannot Petit)



Farfadet: une mascotte fort populaire

Les athlètes devront s'inscrire avant le 20 janvier pour participer aux Jeux régionaux



GRANBY — Le tableau ci-haut indique les disciplines, les sites, les dates, les responsables ainsi que les catégories admises aux Jeux régionaux. Les catégories accompagnées d'un astérisque figureront au programme de la finale provinciale des Jeux du Québec qui se tiendra à Amos, en Abitibi, du 24 février au 6 mars.

A l'occasion des finales régionales, plus de 2000 athlètes envahiront la ville de Granby pour participer à l'une des 17 disciplines ins-

crites au programme.

Afin de s'inscrire, les jeunes athlètes peuvent contacter leur Comité de Loisirs ou le Service de Recréation de leur localité; le département des sports de leur école ou encore Mario Chamberland au Conseil Régional des Loisirs, au 895 rue Desrochers à St-Hyacinthe, au téléphone 773-9802 ou 773-0045; et finalement, Raymond Hébert, aux Loisirs de Granby, 140 rue Dufferin à Granby, au numéro de téléphone 372-6629.

Toutes les inscriptions de-

vront être expédiées par la poste aux Loisirs de Granby avant le 20 janvier.

Petites notes

Evidemment, seuls les athlètes résidant dans la région Richelieu-Yamaska et ayant l'âge requis par les disciplines pourront prendre part aux compétitions.

Toujours concernant les inscriptions, celle du ski alpin et du ski de fond seront prises sur place le matin des compétitions. Quant aux athlètes qui auront besoin

d'un moyen de transport, ils peuvent toujours contacter Mario Chamberland aux numéros de téléphone ci-haut mentionnés.

Les disciplines du water-polo et de nage synchronisée seront régionales seulement. Les participants devront avoir en leur possession une preuve de leur âge, soit une carte scolaire ou encore la carte d'assurance-maladie.

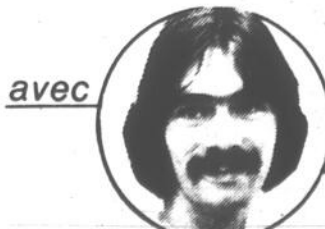
Le Farfadet

Le Farfadet est le porte-couleur officiel de la Ville de

Granby. Pas surprenant qu'on s'en serve aujourd'hui comme mascotte des Jeux régionaux. Il personnifie tous les aspects de la ville. Il est le délégué commercial du Granby touristique, gastronomique et industriel. Il est également le guide-type d'une ville dynamique et hospitalière où il fait bon séjourner. Farfadet est aussi la mascotte d'une ville sportive où les loisirs tiennent de plus en plus une place importante au sein de sa communauté.

Farfadet est un petit bonhomme à barbe blanche qui

porte l'emblème du Québec sur sa poche. Sur son chapeau est inscrit le nom de la ville de Granby. Le côté gastronomique est représenté par un personnage bedonnant qui porte un couteau et une fourchette dans sa poche. Quant aux couleurs du personnage, soit le bleu, le rouge et le vert, elles représentent les couleurs des armoiries de la ville. Et pour ceux qui sillonnent à l'occasion les artères de notre municipalité, ils se sont évidemment aperçus que les pas de Farfadet sont affichés un peu partout et représentent la signalisation du Tour de Ville.



andré cyr

Finale provinciale des Jeux à Granby: un jour peut-être!

Les grandes lignes des Jeux régionaux ont été dévoilées par le comité organisateur lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux de l'Office du Tourisme cette semaine.

Ce comité organisateur est composé de M. Roger Lègare au titre de président; de M. Marc Lacroix, vice-président administratif; de M. Roméo Lamoureux, vice-président technique; de Mlle Ginette Denis, secrétaire; de M. Gérard Cadotte, trésorier; de M. Jacques Paré, qui représente le Conseil Régional des Loisirs; de M. Harold Hooper, représentant des Loisirs de

Granby; de M. Mario Chamberland, coordonnateur régional des Jeux du Québec; et de M. Raymond Hébert, conseiller technique.

Ouverture officielle

Bien que les finales régionales ne débutent en elles-mêmes que le samedi 4 février, l'ouverture officielle se fera la veille, soit le vendredi 3 février, alors que toute la population est invitée à y prendre part. Cette ouverture officielle sera présentée au Palais des Sports à la rencontre de hockey opposant les Vics aux Hawks de Laprairie.

Les compétitions

Les finales régionales donneront l'opportunité à environ 2500 jeunes athlètes de se signaler par leurs performances sportives. A l'agenda, on retrouvera du badminton, du ballon sur glace, du basket-ball, du curling, de l'escrime, de la gymnastique, de l'haltérophilie, du hand-ball, de la lutte, de la nage synchronisée, du patinage artistique, du patinage de vitesse, du ski alpin, du ski de fond, du tennis de table, du volley-ball et du water-polo.

Plusieurs centres ont été retenus quant aux sites de

compétitions, notamment la polyvalente J.-H. Leclerc, le Granby Curling Club, la polyvalente Sacré-Coeur, le CEGEP, le Palais des Sports, la piscine Miner, le Mont-Shefford, le pavillon Immaculée-Conception, le club de Golf "Les Cèdres" et l'école Ave Maria.

Financement

Des Jeux régionaux nécessitent évidemment certains déboursés. Ceux de Granby ne feront pas exception à cette règle.

Aussi, certains fonds monétaires seront portés au service du comité organisateur pour le bon fonctionne-

ment des finales, dont une somme de \$4,000 en provenance des Jeux du Québec. De plus, un cocktail bénéficiaire, sous la présidence d'honneur de M. Paul-O. Trépanier, maire de Granby, viendra s'ajouter à la source de revenu de l'organisation des Jeux régionaux. Ce cocktail sera présenté le mercredi premier février à compter de 17 heures 30 à l'Escale, rue Albert à Granby et sera sous commandites de Rum Kontiki et de Labatt.

Advenant un déficit, la Ville de Granby s'engage à participer au déboursé encouru par la présentation des Jeux. Si par contre, on a enregistré un surplus moné-

taire, les sommes seront placées au bon soin de l'élite sportive individuelle de Granby.

Un succès

La conférence de presse sur ces Jeux régionaux aura tout au moins permis de constater l'optimisme qui règne à la veille des compétitions chez ceux qui ont eu à prendre une part active à l'organisation.

Déjà, un succès immense est prévu quant à ces finales régionales, qui ont pris pour mascotte le très populaire Farfadet de la Ville de Granby...

Six sur huit pour les Mini-Maroons

WATERLOO (GP) — Les Minis-Maroons de Waterloo ont amélioré grandement leur situation en fin de semaine dernière, amassant 12 points sur une possibilité de 16, soit en huit parties. Samedi, ils étaient les hôtes de

Asbestos tandis que dimanche Acton Vale était le visiteur.

Atome
Les cadets du circuit Inter-Cités des Cantons de l'Est, les atomes, ont divisé samedi; ils ont plié l'échine devant Asbestos au compte de 3 à 1. C. Godbout, Y. Thibodeau et Eric Champagne ont été les artisans de la victoire pour les visiteurs. Stéphane Desautels, évitant le pire aux siens avec le seul but. Dimanche, les troupes de Gerry Poulin ont eu plus de veine avec un gain facile de 9 à 1 sur le Acton Vale. Le jeune Stéphane Desautels s'est à nouveau distingué avec une performance de cinq buts; les autres buteurs des Maroons ont été Ron Pearson, Eric Bazinet, Ron Judge et Bryant Tracy. Francis Breaud a été le seul compteur du Acton Vale.

Pee-wee
C'est dans la catégorie Pee-wee que les Maroons ont le plus de difficulté cette saison. Effectivement, l'équipe n'a que deux gains à son dossier cette saison et en fin de

semaine, deux défaites se sont ajoutées à leur fiche peu reluisante. Contre Asbestos, Waterloo s'est avoué vaincu 3 à 2. Christian Luneau, avec deux buts a dirigé les Asbestos; Guy Guénette a été l'autre compteur. Pour Waterloo, Bruce Sanschagrin et Bryan Smith ont réduit les dommages.

Contre Acton Vale, Waterloo n'a guère fait mieux s'inclinant 4 à 0. Dominique Gosselin avec deux buts, Jann Laurence et Gilbert Asselin ont été les artisans de la victoire.

Bantam

C'est l'équipe dirigée par François Russell qui connaît présentement ses meilleurs moments dans le circuit mineur. Le Bantam occupe la deuxième position de la ligue avec un retard de deux points sur Magog. En fin de semaine, Waterloo a battu Asbestos 5 à 3. Sylvain Gelineau avec une paire de buts, Michel Reed, Gaetan Robitaille et Serge Berlinguette ont compté pour les vainqueurs. François Roux, Guy Benoit

et Martin Giguère ont riposté pour les Acadiens.

Midget

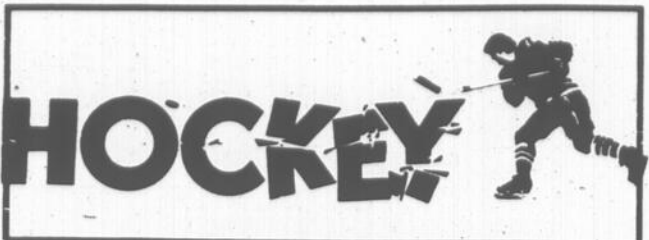
Finalement, les aînés de l'Inter-Cités ont eux aussi connu une excellente fin de semaine, avec deux gains en autant de tentatives. Contre Asbestos, les hommes de Cabana ont joué un de leurs meilleurs matches de la saison pour récolter un gain de 5 à 2. Claude Blanchard avec deux buts, Constant Boyer, Bob Sanschagrin et Pierre Martin ont été les compteurs. Pour Asbestos, Boulanger et MacKenna ont été les seuls à prendre Sylvain Côté en défaut.

Dimanche, le midget local recidivait avec une victoire

de 3 à 1 sur Acton. Benoit L'Hermette, avec une paire de

buts, a été l'artisan et Constant Boyer complétait.

Mario Daudelin a privé Côté de son coup de pinceau.



LIGUE NATIONALE CONFÉRENCE PRINCE DE GALLES

Section James Norris										
	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts			
Montréal	40	28	7	5	158	86	61			
Los Angeles	39	17	14	8	121	103	42			
Pittsburgh	41	13	19	9	141	169	35			
Détroit	37	14	18	5	110	122	33			
Washington	40	8	23	9	94	149	25			

Section Charles Adams										
	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts			
Boston	40	25	9	6	150	99	56			
Buffalo	39	23	7	9	144	104	55			
Toronto	39	23	12	4	141	104	50			
Cleveland	41	12	25	4	112	160	28			

CONFÉRENCE CLARENCE CAMPBELL

Section Lester Patrick										
	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts			
Philadelphie	39	25	8	6	165	95	56			
Islanders	41	23	10	8	168	104	54			
Atlanta	41	15	15	11	119	127	41			
Rangers	41	14	18	9	139	144	37			

Section Conn Smythe										
	PJ	G	P	N	BP	BC	Pts			
Chicago	40	13	16	11	98	105	37			
Vancouver	39	11	19	9	111	150	31			
Colorado	38	9	21	8	120	145	26			
St. Louis	39	9	25	5	88	150	23			
Minnesota	38	9	25	4	103	166	22			

Mercredi

Montréal 8 Pittsburgh 6
Islanders 3 Cleveland 5
Philadelphie 4 Chicago 2
Colorado 2 Atlanta 4
Détroit 6 Washington 3
Los Angeles 4 Buffalo 0
Toronto au Minnesota
St. Louis à Vancouver (soir)

Jeudi

Montréal à Détroit
Pittsburgh à Philadelphie
Los Angeles à Boston

ASSOCIATION MONDIALE

	PJ	G	P	N	BP	PC	PTS
N. Angleterre	39	25	11	3	166	125	53
Winnipeg	36	23	12	1	168	111	47
Québec	35	19	14	2	157	147	40
Edmonton	36	18	17	1	136	131	37
Birmingham	38	16	20	2	132	142	34
Houston	37	16	19	3	132	144	33
Cincinnati	39	15	22	2	133	156	32
Indianapolis	40	13	23	4	122	162	30

Mercredi

Edmonton 2 Cincinnati 0
Québec 1 Indianapolis 2
Birmingham à Winnipeg (soir)
URSS 7 N. Angleterre 4

Vendredi

Winnipeg à Houston
Edmonton à N. Angleterre

LIGUE JUNIOR MAJEURE

Division LeBel										
	PJ	G	P	N	BP	PC	Pts			
Cornwall	41	26	11	4	232	149	58			
Montréal	41	22	13	6	210	188	50			
Laval	41	21	15	5	159	214	47			
Hull	42	20	10	3	222	226	43			
Verdun	42	19	19	4	237	195	41			

Division Dillio										
	PJ	G	P	N	BP	PC	Pts			
Trois-Rivières	42	30	10	2	253	143	62			
Sherbrooke	43	23	19	1	269	285	47			
Québec	43	23	19	1	269	285	47			
Chicoutimi	42	12	24	8	191	244	30			
Shawinigan	43	2	39	2	158	386	6			

Mercredi

Sherbrooke 4 Québec 2
Trois-Rivières 5 Verdun 3

Jeudi

Shawinigan à Cornwall
Laval à Montréal

LIGUE RICHELIEU JUNIOR

	PJ	G	P	N	BP	PC	Pts
Drummondville	34	30	3	1	239	117	61
Beloil	33	25	6	2	232	104	52
Longueuil	32	20	10	2	210	130	42
Valleyfield	31	15	19	7	141	177	37
Cowansville	30	15	11	4	165	142	34
Sorel	31	14	12	5	173	141	33
St-Jean	30	16	13	1	191	165	33
St-Hyacinthe	32	13	16	3	182	179	29
Granby	31	13	16	2	184	187	28
St-Lambert	30	11	17	2	145	203	24
Laprairie	31	9	20	2	148	224	20
Châteauguay	30	5	24	1	141	207	11
Chambly	33	1	31	1	97	322	3

Mercredi

St-Hyacinthe 4 St-Lambert 4

Jeudi

Châteauguay à Valleyfield
St-Jean à Cowansville

Proclamés les joueurs de ligne

ATLANTA — A la suite d'un scrutin organisé par l'Association des joueurs de la ligue Nationale de football, le bloqueur défensif des Colts de Baltimore, Mike Barnes, et le garde offensif des Patriots de la Nouvelle-Angleterre, John Hannah, ont été proclamés les joueurs de ligne de l'année 1977 dans le circuit.

Barnes, un athlète de six pieds six pouces et 260 livres, l'a emporté devant Lyle Alzado, de Denver, et Cleveland Elam, de San Francisco.

Hannah, un athlète de six pieds deux pouces et 265 livres, a été choisi devant George Kunz, de Baltimore, et Art Schell, d'Oakland.

MILWAUKEE — La rencontre 1978 de la Coupe du Monde de golf, une compétition qui a réuni l'an dernier les deux meilleurs golfeurs de 50 pays, a été avancée au mois de juillet, au lieu du mois de décembre, car elle sera présentée en Irlande.

Ce changement de dates risque de causer quelques problèmes aux golfeurs inscrits dans le circuit de la PGA car la coupe du Monde aura lieu au même moment que l'omnium de Milwaukee, une des classiques du circuit de la PGA.

les golfeurs inscrits à cet événement devront obtenir l'autorisation des organisateurs ainsi que celle du commissaire Deane Beman.

POUR CONNAÎTRE LES NUMÉROS GAGNANTS



MINI-LOTO
INTER-LOTO
SUPER-LOTO
LOTO-CANADA
LOTO-PERFECTA

COMPOSEZ:

372-0999

Un service de



radio 1450

Robinson instructeur à l'université

BALTIMORE — Le Baltimore Sun écrit que le joueur étoile des Orioles de Baltimore, Brooks Robinson, pourrait bien s'en aller dans le sud comme instructeur en chef de l'équipe de baseball de l'université du sud-ouest de la Louisiane.

Le journal ajoute que Robinson, qui a mis fin à sa carrière dans le baseball majeur en août dernier, n'entrerait en fonction qu'au printemps 1979.

Il aurait expliqué aux autorités universitaires qu'il

avait pris trop d'engagements pour 1978 pour pouvoir

accepter le poste immédiatement.

LES COMPTEURS

LNH				AMH			
	B	A	Pts		B	A	Pts
Trotter, Isl.	28	39	67	Tardif, Qué.	34	35	69
Sittler, Tor.	22	36	58	Cloutier, Qué.	25	38	63
Lafleur, Mon.	28	27	55	Hull, Win.	27	34	61
Clerke, Rhy.	14	36	50	Hedberg, Win.	30	28	58
Gillies, Isl.	18	30	42	Lacroix, Hou.	16	34	50
Bossy, Isl.	26	20	46	U. Nilsson, Win.	15	35	50
Perreault, Buf.	25	21	46	S. Bernier, Qué.	13	35	42
Lemaire, Mon.	13	32	45	Flotek, Cin.	27	20	47
Gardner, Col.	28	16	44	Leduc, Cin.	23	21	44
Esposito, Ran.	16	28	44	G. Howe, NA	14	30	44
				Rogers, NA	14	30	44

maires... sommaires... sommaires... sommaires...

COLORADO 4 ISLANDERS 7

PREMIÈRE PÉRIODE
1. Colorado: Van Boxmeer 1 (Candner, Croteau) 3:40.
2. Islanders: Gillies 17 (Bossy, Marshall) 10:53.
3. Islanders: Gillies 18 (Westfall, Henning) 14:49.
Pénalités — Trotter (majeure) 2:09.
DEUXIÈME PÉRIODE
4. Colorado: Contini 3 (Pierce, Andruft) 0:35.
5. Islanders: Neely 1 11:18.
6. Islanders: Kaszycki 4 (Perron) 11:33.
7. Islanders: Bourne 14 (Kaszycki, Perron) 12:27.
8. Islanders: Bourne 15 (Henning) 16:38.
9. Islanders: Potvin 11 (Gillies) 18:28.
Pénalités — Hart 5:51, Beck 19:39.
TROISIÈME PÉRIODE
10. Islanders: Bossy 26 (Perron, Trotter) 0:52.
11. Colorado: Palement 15 (Gardner, Ahorn) 11:46.
Pénalités — Gillies 7:04, Drouin 10:17, Deck 17:21, Potvin 18:56.
TIRS AUX BUTS:
Colorado 8 10-15-33
Islanders 12 10-5-27
Gardiens — McKenzie, Colorado: Smith, Islanders.
A — 13,317.

RANGERS 3 BOSTON 2

PREMIÈRE PÉRIODE
1. Boston: Miller 11 (Schmaltz) 2:52.
2. Boston: Schmaltz 21 (Sheppard, O'Reilly) 18:23.
Pénalités — Doak 6:30, Greschner 17:56.
DEUXIÈME PÉRIODE
3. Rangers: Hickey 21 (Maloney) 7:24.
Pénalités — Johnstone et Milbury (majeures), Vickers (inconduite de match) 2:55, McEwen 4:56.
TROISIÈME PÉRIODE
4. Rangers: Esposito 16 (Awrey, Fotiu) 7:09.
5. Rangers: Hickey 32 11:23.
Aucune pénalité.
TIRS AUX BUTS:
Rangers 8 7 10-25
Boston 17 5 7-29
Gardiens — Soetsert, Rangers: Gilbert, Boston.
A — 14,602.

BIRMINGHAM 4 QUEBEC 6

PREMIÈRE PÉRIODE
1. Birmingham: Linseman 14 (Reston) 2:02.
2. Birmingham: Roberto 3 (Boston) 12:30.
3. Québec: Hagman 11 (Miller, Tremblay) 15:43.
Pénalités — Hanson 4:09, Cormier 7:42, Stewart 14:06, Fitchner 18:26, Sutherland et Cassolate (majeures) 19:04.
DEUXIÈME PÉRIODE
4. Birmingham: Linseman 15 (Turkiewicz) 2:13.
5. Québec: Bordeleau 20 (Tremblay, S. Bernier) 6:15.
6. Birmingham: Linseman 16 (Munier, Henson) 13:40.
7. Québec: J. Bernier 5 (Fitchner) 17:34.
8. Québec: Fitchner 6 (Boudrias, J. Bernier) 18:21.
Pénalités — Sutherland (mineure, inconduite), Hanson 9:20, Constantin 16:52.
TROISIÈME PÉRIODE
9. Québec: Dube 9 (Tremblay, Haxter) 11:11.
10. Québec: Tardif 34 (Boudrias, Tremblay) 19:20.
Pénalités — Linseman 8:26, Beaton (majeure), Baxter 13:50, Durbano (inconduite) 13:55.

TIRS AUX BUTS:

Birmingham 6 7 6-19
Québec 15 12 16-43
Gardiens — Carrett, Birmingham: Broderick, Québec.
A — 17,780.

URSS 8 INDIANAPOLIS 3

PREMIÈRE PÉRIODE
1. URSS: Golikov (Vasiljev, Shalimov) 3:52.
2. Indianapolis: Maggs 7:12.
3. Indianapolis: Patchaude (Driscoll, Marotte) 13:31.
Pénalités — Wilkins 10:22, Leclerc 14:55, Mikhailov (mineure, majeure), Maltsev, Driscoll, Wilkins 18:10, Fortier, 19:39.
DEUXIÈME PÉRIODE
4. URSS: Tsygankov (Maltsev, Vi-koulov) 1:34.
5. URSS: Kapoustine (Fetisov, Anisine) 6:30.
6. URSS: Kharlamov (Mikhailov, Maltsev) 12:18.
7. URSS: Kharlamov (Anisine, Fetisov) 14:55.
Pénalités — Fetisov, Patenaude 6:40, Golikov 8:45, Morrison 11:25, Devine 16:21.
TROISIÈME PÉRIODE
8. URSS: Kolikov (Fedorov) 2:41.
9. URSS: Anisine (Alexandrov, Per-vuchhine) 4:37.
10. Indianapolis: Thomas (St-Sauveur, Wilkins) 7:08.
11. URSS: Fedorov (Kovine, Loutchenko) 14:01.
Pénalités — Anisine 2:11, Fortier 2:21, Fetisov, Patenaude 5:14, Kovin 10:51, Marotte 18:32.

TIRS AUX BUTS:

URSS 11 13 18-42
Indianapolis 7 7 6-20
Gardiens — Sidolnikov, URSS: McDuffe, Indianapolis.
A — 4,871.

À compter du 13 et 14 janvier

Le
"WAYNE KING"
Duo

À tous les vendredis et samedis

BAR SALON COSETTE

rue Shefford

Bromont

534-2570

EXAMEN D'ADMISSION AU COLLÈGE SAINT-MAURICE

Institution privée, reconnu d'intérêt public, annonce que ses examens d'admission pour les filles de Secondaire I auront lieu

soit le 14 janvier 1978
soit le 21 janvier 1978.

Les examens se tiendront de 9 h 00 à midi et les frais seront de \$3.00. Le Collège Saint-Maurice offre un cours secondaire de cinq ans, conduisant aux programmes du cours collégial.

Pour informations: tél.: 773-7478

VOTRE HOROSCOPE

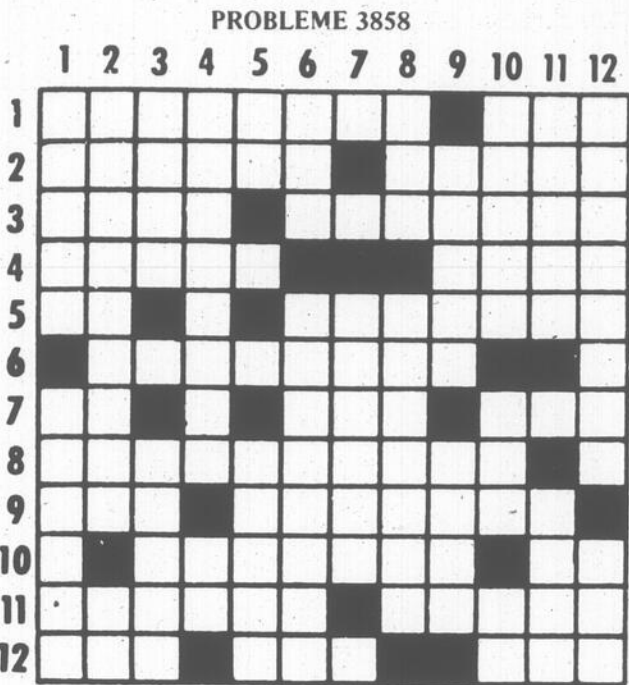
BELIER du 21 mars au 20 avril
Vous regretterez une situation sentimentale ancienne malgré les ennuis qu'elle vous a causés. Vous allez vers une situation plus stable, un élément de sécurité intervenant de façon heureuse dans votre vie sur le plan du cœur.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai
Vous irez au-devant des malentendus, vous chercherez même à les provoquer en faisant preuve de mauvaise foi. Vous vous sentirez lointain, mais la personne qui vous aime démontrera un caractère combatif et vous donnera de bons conseils.

GÉMEAUX du 21 mai au 21 juin
Votre esprit sera fracassé par des problèmes sentimentaux. Vous aurez tendance à grossir les petits événements. Votre brusquerie n'arrangera pas les choses. La personne aimée ne saura comment réagir devant vos sautes d'humeur.

CANCER du 22 juin au 22 juillet
Climat très favorable à vos relations affectives. Évitez de manifester des sentiments de ja-

M CROISÉS T S



- HORIZONTALEMENT**
- 1- Qui ont une pente rapide. - Pied de vigne.
 - 2- Prendre l'empreinte. - Voiture légère en usage dans l'Afrique.
 - 3- Posséder. - Brouiller enchevêtrer.
 - 4- Racine vomitive. - Partie de la serrure.
 - 5- Mesure chinoise. - Destitués.
 - 6- Recherches ordonnées par une autorité.
 - 7- Fin de verbe. - Animal mou. - Intérieur d'une bouche à feu.
 - 8- Respect profond.
 - 9- Roi de Juda. - Causer l'appauvrissement du sang.
 - 10- Écoliers paresseux. - En quel endroit.
 - 11- Violent excessif. - Est souvent difficile à résoudre.
 - 12- De plus en plus encombrée. - Genre de légumineuses. - La terre en a un.

- VERTICALEMENT**
- 1- Recouvre la couronne des dents. - Elargir une ouverture.
 - 2- Vases dans lesquels l'on sert la soupe. - Comme un ver.
 - 3- Traitement médical. - Substance dure, éclatante que l'on trouve dans un grand nombre de coquilles.
 - 4- Répandit la dévotion du Sacré-Cœur. - Fleuve côtier.
 - 5- Note. - Mis dans un certain ordre.
 - 6- Petite prairie. - Précéder dans l'ordre.
 - 7- Oter la tête.
 - 8- Oncle des États-Unis. - Perdre sa valeur dans un certain délai.
 - 9- Exemption de trouble. - Rivière de France.
 - 10- Instruits, savants. - À les oreilles longues. - Symbole chimique.
 - 11- Bois noir, très dur. - Entre le jaune et le rouge.
 - 12- Se tenir loin du travail, de l'effort. - Affaibli.

Avis public

Gouvernement du Québec

AUX SOUSMISSIONNAIRES
- Le bon de machinerie lourde -

Afin de faciliter l'inscription de tous les loueurs de machinerie lourde au Fichier central des fournisseurs, la date limite d'inscription a été fixée au 20 janvier 1978.

Veuillez donc prendre note que l'ouverture des offres de services prévue originalement pour 16:30 hres le 6 janvier 1978, a été reportée au 20 janvier à 16:30 hres.

LE FICHIER CENTRAL DES FOURNISSEURS (location de machinerie lourde)
Service général des achats
150 est, boul. St-Cyrille
Québec G1R 4X8

Situation de la femme

Moins de 50% des recommandations ont été appliquées

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a mis en oeuvre moins de la moitié des recommandations faites par une commission royale d'enquête sur la situation de la femme, commission qui a remis son rapport en 1970.

C'est ce que démontre un document dévoilé hier par le Conseil consultatif de la situation de la femme. Le document qui trace un bilan de la réponse accordée par Ottawa aux revendications des femmes établit que des 122 recommandations de compétence fédérale 52 ont été mises en oeuvre, 46 partiellement appliquées, 22 n'ont pas été mises en oeuvre et deux devinrent sans objet.

En publiant ce rapport, le conseil reprend une soixantaine de recommandations qui n'ont pas eu d'écho et presse Ottawa d'y donner suite avant 1985, année où prendra fin la décennie de la femme tel que décidée par les Nations-Unies.

La présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, Mme Yvette Rousseau, a affirmé au cours d'une conférence de presse qu'il s'agit d'un programme d'action très réaliste.

Les propositions non-adoptées touchent à une grande variété de sujets depuis la fermeture de la prison des femmes à Kingston, en passant par la légalisation de l'avortement et la nomination de juges du sexe féminin en plus grand nombre.

Mme Rousseau a indiqué qu'elle était "assez satisfaite" des initiatives du gouvernement fédéral mais qu'il existe encore de graves lacunes et des problèmes qui n'ont pas été réglés par des "demi-mesures".

Parmi les succès remportés par cet organisme mis sur pied en 1973, la présidente

a noté la création d'une Commission des droits de la personne, des modifications au régime de pension, le bill omnibus et des modifications à la loi sur le viol.

Elle a déploré par contre qu'il existe encore un déséquilibre au niveau de la main-d'oeuvre alors que les femmes sont encore cantonnées dans des "ghettos d'emplois". Mme Rousseau a noté que la création d'une commission des droits de l'homme permettrait d'aplanir bien des difficultés puisque cette loi abolit toute discrimination basée sur le sexe ou le statut marital. Par ailleurs, la vice-présidente de cet organisme, Monica Townson, a rappelé que le gouvernement fédéral ainsi que ceux des provinces avaient encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer la situation de la femme.

Elle a souligné ainsi que la loi fédérale qui enlève le statut d'Indien à une femme indienne qui marie un Blanc est une "véritable disgrâce".

Mlle Townson a également dénoncé la décision de l'Ontario et de la Colombie-Britannique de voter contre une proposition d'Ottawa au niveau des fonds de pensions, proposition qui aurait permis aux femmes qui quittent le marché du travail temporairement pour élever des enfants de ne pas être pénalisées.

La vice-présidente du conseil a fait remarquer durant son allocution que certaines femmes peuvent voter mais qu'elles ne peuvent obtenir de pilules anticonceptionnelles sans le consentement de leurs parents. Signaux que le rapport rendu public hier et intitulé "décennie internationale pour la femme: 1976-1985" a coûté

\$21,000 à cet organisme qui dispose d'un budget annuel de \$572,000.

Au cours d'une entrevue, Mme Rousseau a souligné qu'il existe un manque de solidarité au sein des femmes du Canada. Elle a affirmé qu'il est déplorable que ce soit une "élite, indépendante financièrement, qui soit obligée de se battre pour la collectivité".



Mme Yvette Rousseau

in memoriam



M. et Mme Clément Trepnier (Monique), Bromont; ses petits-enfants, Arturito Leal De Carrasco, Jean Sébastien, Jean Philippe et Simon Provancher et Alexandre Trepnier, une soeur Sr. Rolande Provancher religieuse de l'Assomption de Nicolet en mission au Japon ainsi que plusieurs cousins et cousines.

SOREL (J. Alfred)

A Granby le 9 janvier 1978 à l'âge de 66 ans est décédé M. Alfred Sorel époux de Rachel Cazeault demeurant 368 rue Foch. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Funéraire Drummond 31 Drummond, Granby pour se rendre à l'église St-Luc où le service sera célébré à 2 h 30. Inhumation au cimetière rue Dufferin, salon ouvert de 2 à 5 et 7 à 10 hres.

Outre son épouse il laisse ses enfants, M. et Mme Real Sorel, Roxton Pond; M. et Mme Georges St-Amant (Suzanne), Granby; M. et Mme Jean-Guy Scott (Micheline), St-Paul Abbottsford; M. et Mme Philippe Labbé (Jeannine), Granby; M. et Mme Pierre Sorel, Granby; M. et Mme Michel Scott (Pierrette), St-Paul Abbottsford; M. et Mme Denis Sorel, St-Paul Abbottsford; Mlle Denise Sorel, Granby; Mlle Monique Sorel, Granby; ses frères, beaux-frères, belles-soeurs, M. et Mme Joseph Sorel, Granby; M. et Mme Arthur Sorel, Granby; M. et Mme Armand Cazeault, Vachon, Granby; Mme Lucille Jourdan, Toronto; ainsi que 18 petits enfants, neveux et nièces.

M. Ovide Leduc

A Granby, le 10 janvier 1978, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ovide Leduc, époux de feu Zéphirine Lemaire, demeurant, 275 Boul. Boivin. Les funérailles auront lieu, samedi le 14 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Funéraire Drummond 31 Drummond, Granby pour se rendre à l'église St-Benoit où le service sera célébré à 14 heures. Inhumation au cimetière rue Dufferin. Salon ouvert de 14 à 17 et 19 à 22 heures. Il laisse ses enfants: M. Lucien Leduc, Waterloo; M. Roland Leduc, Waterloo; M. Mme Rosaire Leduc, North Troy Vt.; M. Mme Eddy Dumoulin (Cécile), Granby; M. Mme Gilbert St-Onge (Jeannette), Granby; M. Mme Gerard Langlois (Fernande), Greensborough; M. Mme Barthelemy Dumoulin (Rita), Granby; Mlle Berthe Alice Leduc, Granby; M. Mme Jean Paul Montpetit (Thérèse), Québec; M. Mme Camille Deshaies (Yolande), Granby; Mlle Jeannine Leduc, Granby; Ses beaux frères belles soeurs: M. Mme Léon Lemaire, Willimantic Conn.; M. Mme Olivier Leduc, Québec; ainsi que plusieurs petits enfants neveux et nièces. Ouverture des salons, samedi à 12 heures.

BEDARD (Mme Louis-Philippe)

A Granby le 10 janvier 1978 à l'âge de 64 ans est décédée Mme Louis-Philippe Bedard née Marie Dubois demeurant au 206, rue St-Charles sud, Granby. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 du mois courant. Le convoi funéraire partira des salons de la Maison Funéraire Girardot & Ménard Ltée 170, rue Dufferin, Granby pour se rendre à l'église Assomption où le service sera célébré à 10 h 30. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures.



PROVENCHER (M. Jean-Paul)

A Sherbrooke le 8 janvier 1978 à l'âge de 66 ans est décédé M. Jean-Paul Provencher époux de Lillian Dunn demeurant au 147 rue York, Granby. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Funéraire Drummond 31 Drummond, Granby pour se rendre à l'église St-Benoit où le service sera célébré à 11 hres. Inhumation au cimetière rue Dufferin. Salon ouvert de 2 à 5 et 7 à 10 hres.

Outre son épouse il laisse sa mère Mme Elisa B. Provencher de Granby, ses enfants, Arturo Leal de Carrasco (Françoise), Mexico D.F.; M. et Mme Jean-Jacques Provencher, Ile Perrot; M. et Mme Bernard Provencher, Granby; M. Paul Provencher, Granby;



GIRARDOT & MENARD Ltée

170, rue Dufferin, Granby pour se rendre à l'église Assomption où le service sera célébré à 10 h 30. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures.

Mme veuve John Bousquet

A Waterloo, le 10 janvier 1978, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Veuve John Bousquet, née Florina Lescot, demeurant Roxton Pond. Les funérailles auront lieu, vendredi, le 13 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon Victor Rochon Engr. 48 Principale, Roxton Pond pour se rendre à l'église, Roxton Pond où le service sera célébré à 10 h 30. Inhumation au cimetière de l'endroit. Salon ouvert de 14 à 17 et 19 à 22 heures, elle laisse ses enfants: M. Mme Joseph Graveline, Newiston Conn.; M. Mme Paul Graveline, Newiston Conn.; M. Mme Leo Corbett (Rita), Montréal; ainsi que plusieurs petits enfants et arrière-petits enfants.

BENOIT (Mme Cécile)

A Marieville, le 10 janvier, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Marcel-Homère Benoit, née Cécile Tétrault. Les funérailles auront lieu le samedi 14 janvier. Le convoi funéraire partira du salon Delphis Monast et Fils 600, rue Saint-Charles Marieville pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 14 heures 30. Inhumation à Marieville. Salon fermé de 17 à 19 heures. Outre son époux, la défunte laisse dans le deuil ses filles: Lise et Céline; son père: M. Alphonse Tétrault; ses beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces.

COURTEMANCHE (Causette)

Au CHU de Sherbrooke le neu janvier 1978 est décédée à l'âge de 32 ans Mme Causette Courtemanche, née Fontaine, épouse de Normand Courtemanche, domicilié à Racine. Le convoi funéraire quittera la résidence funéraire

J.H. Fleury inc. 1181 rue Principale, Valcourt

jeudi le 19 janvier à 10 heures, pour se rendre à l'église de Racine, où le service sera célébré à 10 heures 30, suivi de l'inhumation au cimetière de Racine.

FLEURISTE

Luc Roy
Francine Roy, prop.
Fleurs pour toutes occasions
120 Principale, Granby
372-5772

GIRARDOT & MENARD Ltée

170, rue Dufferin, Granby pour se rendre à l'église Assomption où le service sera célébré à 10 h 30. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les heures de visites seront de 2 à 5 et de 7 à 10 heures.

GILBERTE LOISELLE

Votre fleuriste
342, Papineau Granby 378-1191

PRIX DU MARCHÉ

MONTREAL (PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tel que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec: Pommes: Russet, \$5.00 à \$7.00 le minot; McIntosh, petite, \$3.50 à \$3.75, grosse \$5.50 à \$6.00; Wolf River \$4.00 à \$4.50; Cortland, \$3.50 à \$4.00; jaunes et rouges Délicieuse, \$5.00 à \$7.00 le minot. Betteraves: \$1.50 à \$1.75 pour 25 lb; \$3.00 à \$3.25 pour 50 lb; \$2.50 à \$2.75 pour 12 cellos de 2 lb.

Carottes: petite, \$1.50 à \$1.75 le 25 lb; \$4.50 à \$4.75 les 24 cellos de deux lb ou les 10 cellos de 5 lb; grosse, \$3.75 à \$4.00 le 50 lb.

Choux chinois: \$4.00 à \$4.50 pour 12.
Choux rouges: \$3.50 à \$4.00 pour 12.
Choux verts: gros, \$2.75 à \$3.00 pour 16; \$1.50 à \$1.75 pour 50 lb; moyens, \$2.00 à \$2.50 pour 50 lb.
Choux de Savoie: \$3.50 à \$4.00 pour 12.
Oignons: jaunes moyens \$2.25 le 50 lb; gros \$3.75 à \$4.00 pour 50 lb; rouge, \$2.50 à \$3.00 le 50 lb; \$3.75 à \$4.00 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; à mariner blanc, \$4.00 pour 10 lb; jaunes à bouillir, \$0.55 à \$0.65 pour 10 lb.
Panaïs: \$5.50 à \$6.00 pour 12 cellos de 2 lb.
Poireaux: \$2.00 à \$3.00 la douzaine.
Rabioles: \$4.25 à \$4.50 le 25 lb.
Rutabaga: \$2.00 le 25 lb; \$2.50 à \$2.75 le 50 lb; gros, \$1.25 à \$1.50 le 50 lb.
Pommes de terre: \$1.50 à \$1.60 le 50 lb; \$0.80 à \$0.85 le 20 lb; \$0.40 à \$0.45 le 10 lb. Arrivages: 999 sacs de 50 ou de 20 lb. Rouges \$4.50 le 50 lb.,

blanches \$3.50 le 50 lb; blanche, \$4.00 à \$4.50 pour 10 sacs de 5 lb; rouge, \$5.25 à \$5.50 pour 10 sacs de 5 lb. Arrivages: 326 sacs.

MONTREAL (PC) — Une activité modérée a régné cette semaine au marché aux bestiaux de Montréal où, de lundi à mercredi, les arrivages comprenaient 676 bovins et 755 veaux.

Les prix des bovillons, génisses et taureaux étaient généralement stables. Prix assez stables pour les vaches. Lundi, on signalait une hausse des prix des veaux de choix, mais la stabilité a repris le dessus par la suite.

Jusqu'à mercredi les cotations s'établissaient ainsi: Bovillons: B: \$42.50-44.75; catégorie commerciale: \$30.50-40. Génisses: catégorie commerciale: \$25-34.75. Vaches: D1, D2: \$29-30.75; D3: \$25.75-28.75; D5: \$22-25.50. Taureaux: \$27-34. Veaux: animaux de choix: \$66-75, certaines ventes atteignant \$79.50; bons animaux: \$55-65; moyens: \$45-54, ordinaires: \$35-44. Prix moyen du porc ontarien, mardi: \$71.95.

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture: Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat: no 92, \$1.17, no 93, \$1.18; prix de vente, \$1.18; prix de gros moyen aux détaillants, \$1.24 5-10.

Fromage cheddar: blanc, \$1.19; coloré, \$1.19 3-10.

Poudre de lait écrémé: no 1, sacs de 50 lb, \$0.69 à \$0.72; pour nourissage, \$0.45-\$0.51.

Lait de beurre en poudre: \$0.47 à \$0.51.

Oufs: prix moyens de grossistes aux détaillants, en boîtes d'une douzaine: A-extra gros, \$0.92 4-10; A-gros, \$0.89 2-10; A-moyens, \$0.81 3-10; A-petits, \$0.60 4-5.

Prix de gros des pommes de terre: Québec, nouvelles, \$0.42 à \$0.44 le 10 lb; \$0.84 à \$0.86 le 20 lb; \$1.65 à \$1.75 le 50 lb; I.P.E. \$2.00 à \$2.15 le 50 lb; \$1.00 à \$1.05 le 20 lb et \$0.55 à \$0.58 le 10 lb; Nouveau-Brunswick, \$1.75 à \$1.85 le 50 lb.

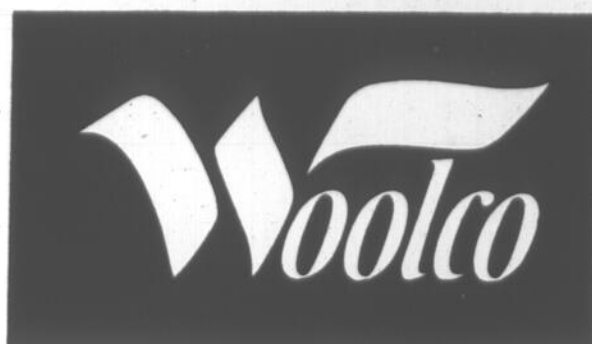
carrières ET PROFESSIONS

OPPORTUNITÉ DE MA VIE

Une compagnie internationale veut me créer une carrière. Elle paye mon entraînement, elle me fournit une clientèle établie, ça rapporte de \$15,000 à \$18,000 par année. N'est-ce pas là une vie de sécurité? Bon salaire, jamais de chômage. J'ai mon secondaire IV, de bonnes références, une voiture et je veux réussir.

Je rencontre **Gérard St-Laurent** tél: 378-8406

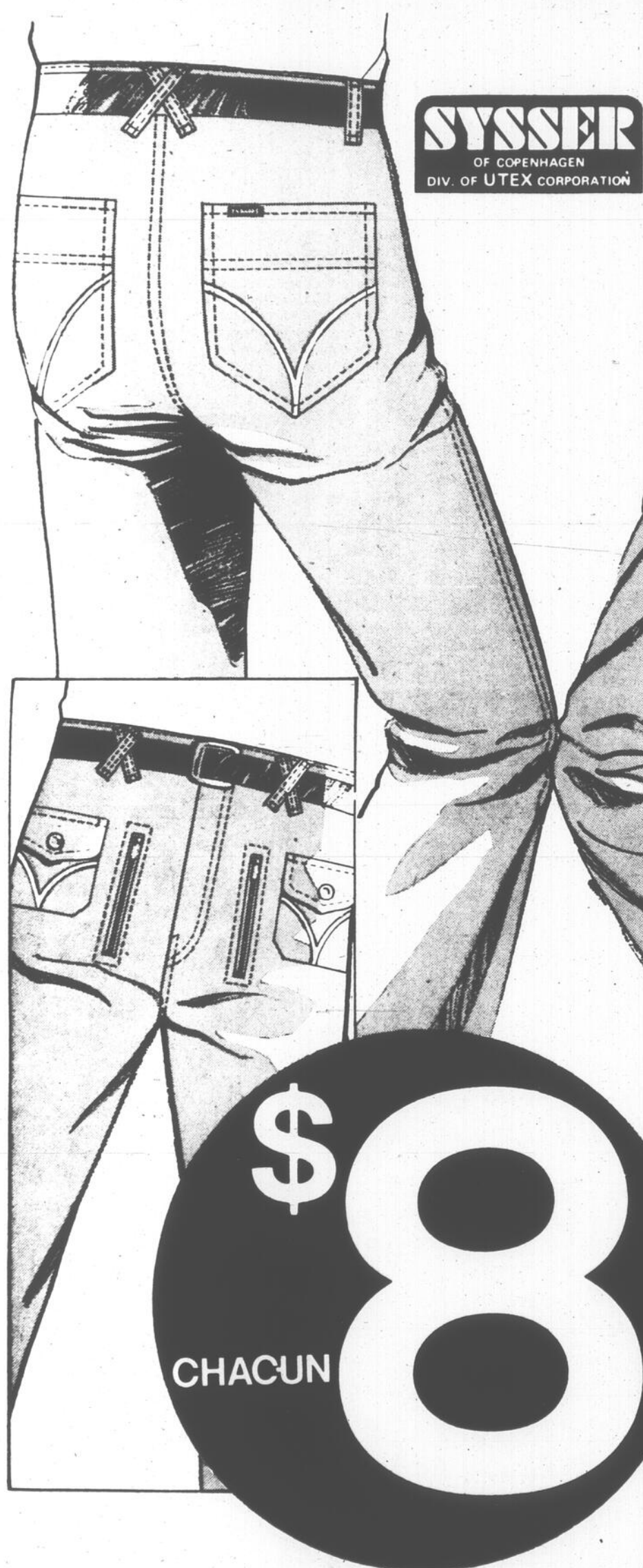
Motel Grand-Bien
700 Principale
Granby, P.Q.



ON A TOUT ACHETÉ ! IMAGINEZ !

32,000 JEANS 14,000 VESTES

(Dans tous nos magasins)



Jeans prélavés en denim

Jeans Sysser pour elle et lui à un prix sensationnel! Jambes évâsées, poches devant et derrière, et passants pour ceinture. En denim de coton prélavé très confortable! Tailles: 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34.



Vestes sport pour jeunes hommes

Vestes très à la mode, en polyuréthane aspect cuir. Poches devant. Glissière. Doublure en peluche 100% acrylique à support 100% coton. 24" de longueur. Tailles: 36 à 46. Havane, brun ou rouille.

Veste en polyuréthane pour hommes

Veste 100% polyuréthane aspect cuir pour l'homme élégant! Doublure peluche 100% acrylique et support 100% coton. 4 poches pratiques. 31" de long. Tailles: 36 à 46. Havane, brun ou rouille.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 14 janvier ou jusqu'à épuisement des stocks s'il y a lieu avant cette date.



PLAZA GRANBY

370 St-Jacques,
Granby



VENEZ AU CAFÉ ROUGE
POUR UN GÔTER FRUGAL
OU UN COPIEUR REPAS !

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 18h. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: de 9h à 17h.